DM16.1

Projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et de la déviation de la route 117 à Malartic 6211-18-015



855, 5° Avenue Val-d'Or (Québec) J9P 1C1

Tel: 819 874-5858 Fax: 819 874-8769

E-mail: services@piscinescmvaldor.com

Le 27 juin 2014

Client: Dave Lemire 490 rue Laval, Malartic,

J0Y1Z0

Rés: 819-757-4800 Cell: 819-860-1433

Rapport pour l'expertise effectuée chez Dave Lemire

Le 27 mai, 2014, j'ai reçu un appel d'Amélie Foucault de la mine Osisko (Canadian Malartic), nous demandant d'expertiser ainsi que d'ouvrir une piscine et de données des explications aux clients. Auparavant, elle m'avait déjà envoyé des photos par courriel, mais il n'est pas possible de poser un diagnostic sur des photographies. Nous avons donc accepté d'aller sur le terrain pour donner une expertise professionnel. En date du 16 juin 2014, ce fût la première visite chez M. Lemire. La piscine était verte et recouverte d'une ligne de pollen au tour. Nous ne voyions pas le fond de la piscine, car elle était d'un vert opaque. D'abord, nous avons eu à changer quelques « fittings » et corrigé l'état de l'eau du client pour la mise en fonction de la piscine. À cet effet, nous avons eu à mettre deux kits d'ouverture pour éclaireir l'eau. Nous sommes retournés chez M. Lemire en date du 18 juin pour aller faire l'expertise. Nous voyions le fond, mais celui-ci était vaseux et contenait des feuilles d'airores. Nous avons mis le robot qui a été acheté par la compagnie pour effectuer cette expertise. Celui-ci est munit d'une poche pour ramasser le fond de l'eau. Nous avons dut le faire passer à deux reprises dans cette piscine. Ce qui a été récolté dans la poche du

robot était de la « bouette ». M. Lemire et nous avons ramassé ce que l'on a pu afin d'avoir des échantillons de cette substances. La 3^{ème} fois que nous avons eu à mettre le robot dans la piscine, Mme Amélie Foucault et un autre monsieur étaient présent sur le terrain. Nous leur avons montré le robot qui était propre à ce moment et par la suite remontrer le robot avec la poche remplis de « bouette ». Nous avons pris encore une fois des échantillons et les représentants de la mine en ont pris eux aussi. Le 19 juin, nous sommes retournés une autre fois chez M. Lemire en compagnie du Ministère du Développement Durable et de l'environnement de la faune et des parcs. Ils étaient sur place afin de prendre des échantillons du fond de la piscine. Nous avons eu à le faire plusieurs fois pour avoir suffisamment d'échantillons pour leurs analyses. En date du 20 juin, le technicien est allé balayer et ramasser le fond pour sortir la « bouette » de la piscine. Par la suite, nous avons expliqués aux clients les démarches à suivre, mais ceux-ci avait certaines connaissances en ce qui concernent le fonctionnement d'une piscine.

Je reste à votre disposition pour d'éventuelles questions.

Merci et Bonne journée

Lyne Dénommé

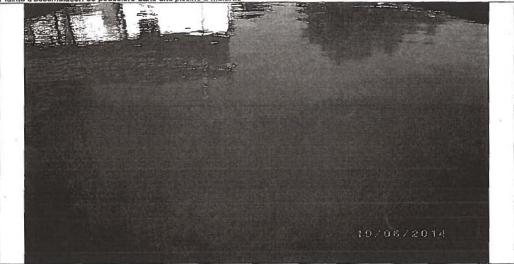
Chef de service

Mario Daneault

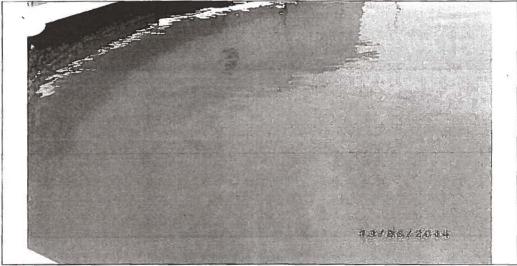
Technicien



Inspection du 19 juin 2014 Plainte d'accumulation de poussière dans une piscine à Malartic

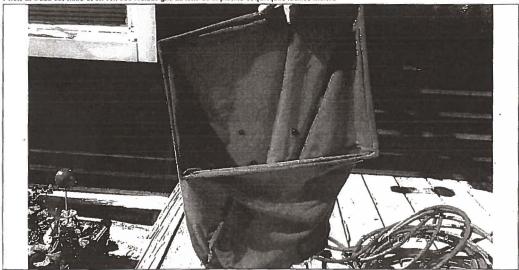


IMGP0835 (Large).JPG Photo 1. Aspect de la piscine à notre arrivée au 490, rue Lavai à Maiartic





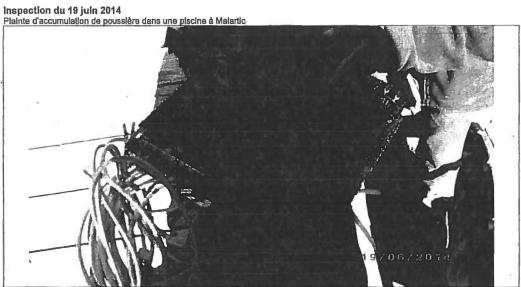
IMGP0836 (Large).JPG
Photo 2. L'eau est claire et on voit des résidus gris au fond de la piscine et quelques feuilles mortes



IMGP0837 (Large).JPG

Photo 3. Le sac du robot est propre Véronic Boudreau, 19 juin 2014

3



IMGP0838 (Large).JPG Photo 4. Le sac est installé dans le robot



IMGP0839 (Large).JPG
Photo 5. Le robot est un Smartpool scrubber 60



IMGP0840 (Large).JPG Photo 6. Vue du robot en entier

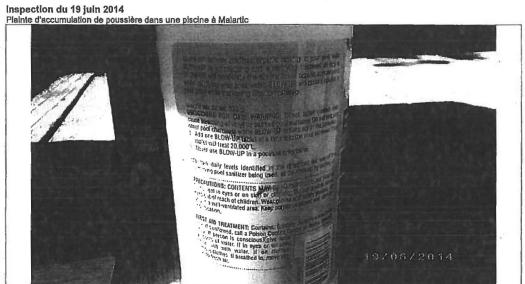




IMGP0843 (Large).JPG
Photo 8. Détait d'un des 4 produits du kit de traitement, le Klear-Sok



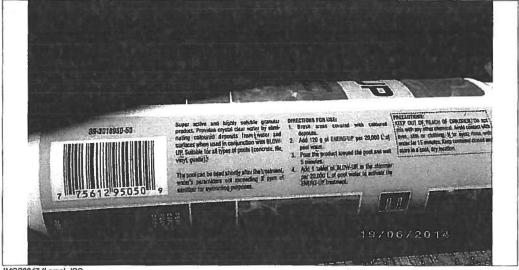
IMGP0845 (Large).JPG
Photo 9. Détail d'un des 4 produits du kit de traitement, le Blow-Up



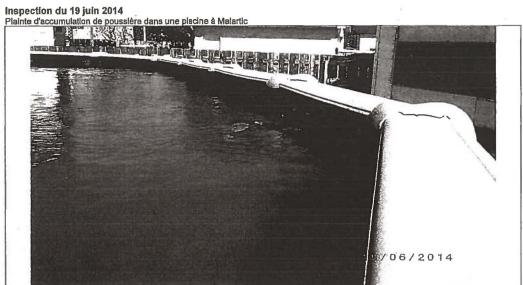
IMGP0844 (Large).JPG
Photo 10. Étiquette du Blow-Up. Élimine les contaminants organiques



IMGP0846 (Large).JPG
Photo 11. Détail d'un des 4 produits du kit de traitement, le Energ-Up



IMGP0847 (Large).JPG Photo 12. Étiquette du Energ-Up. Rend l'eau claire



IMGP0852 (Large).JPG
Photo 16. Le robot est en fonction dans la piscine





IMGP0853 (Large).JPG
Photo 17. Aspect du sac du robot après son passage dans la piscine



IMGP0854 (Large). JPG
Photo 18. Travaux de terrassement qui longe le côté de la maison de l'avant de la maison vers l'arrière (sable compacté). Vue de l'avant de la maison.





IMGP0841 (Large).JPG
Photo 19. Travaux de terrassement qui longe la maison (sable compacté), Vue de l'arrière de la maison.



IMGP0857 (Large).JPG
Photo 20. Camionnette identifiée de l'entreprise d'entretten de piscine



IMGP0858 (Large).JPG
Photo 21. Bouteille de 250 mL d'eau de placine pour l'analyse des nitrates-nitrites



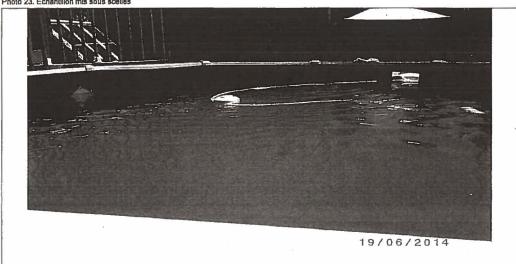




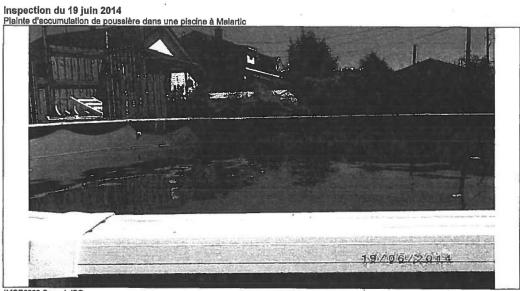
IMGP0859 (Large).JPG
Photo 22. Rempilssage des bouteilles d'eau pour les métaux à l'aide du pot de 1 litre. Remarquez le résidu boueux au fond du pot.

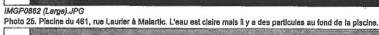


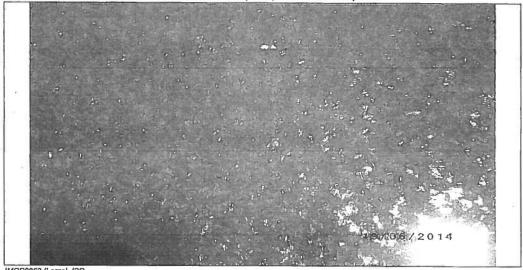
IMGP0860 (Lerge).JPG Photo 23. Echantilion mis sous scellés



IMGP0861 (Large).JPG
Photo 24. Piscine du 681, rue Laval à Malartic en nettoyage. L'eau est brouillée.







IMGP0863 (Large).JPG
Photo 26. Fond de la piscine du 730, rue Laval à Maiartic qui fait aussi l'objet d'une plainte chez Canadian Maiartic



IMGP0848 (Large),JPG
Photo 13. Détail d'un des 4 produits du kit de traitement, le Oxy-Up



IMGP0849 (Lerge).JPG
Photo 14. Étiquette du Oxy-Up. Traitement choc, étimine les odeurs et effets du chlore sur le corps



IMGP0850 (Large).JPG
Photo 15. Reste de l'échantillon de résidu de la veille dans un verre de carton







Labrecque, isabelle

De: Labrecque, Isabelle

Envoyé: 24 septembre 2014 15:57

À:

Rivard, Luc

Cc: Lessard, Darlène

Objet: Résultats d'analyse de poussière dans une piscine à Malartic

Bonjour M. Rivard,

J'al besoin de vos conseils concernant la suite de mon dossier de poussière à Malartic.

Pour vous situer, je vous avais contacté en juin dernier pour établir une façon de procéder dans un dossier de plainte d'accumulation de poussière dans une piscine. La plainte vise la mine Canadian Malartic, une grosse mine d'or à ciel ouvert.

J'ai procédé à mon échantillonnage tel que prévu et j'ai reçu mes résultats d'analyse. (voir pièces jointes)

Me reste à comparer l'échantillon en spectroscopie avec un autre échantillon provenant de la mine tel que vous me l'aviez recommandé, et ce, dans le but de prouver que la poussière de la piscine venait bien de la mine.

J'aimerais discuter avec vous de la façon de prélever l'échantillon à la mine, du meilleur endroit pour le prélever, et de la demande d'analyse que J'aurai à faire. Cet échantillon sera fait en duplicata qui sera remis à la minière.

Merci de me répondre dès que possible,

Bonne fin de journée,

Isabelle Labrecque, Inspectrice
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques
Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de l'Ablitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec
180, Boul Rideau, 1er étage
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1N9
T (819) 763-3333 poste 325
F (819) 763-3202
E jsabello.labrecque@mddelcc.gouv.qc.ca



Certificat d'analyse

Direction de l'analyse chimique 850 boul. Vanier Laval (Québec) H7C 2M7 Tél.: 450 664-1750 Fax: 450 661-8512

Client:

CCEQ - Milieu Indust., agricole A-Témis.& N-du-Que

DRCE Abilibi-Témiscamingue & Nord-Québec

180, boulevard Rideau, 1er étage Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1N9

Nom de projet:

Code projet client:

Mine Canadian Malartic

Responsable: Téléphone:

Labrecque Isabelle

(819) 763-3333

Date de réception:

26 juin 2014

Numéro de dossier:

L029393

Bon-de commande:

Code projet CEAEQ: 5527

Date de prélèvement: 19 Juin 2014

Numéro de l'échantillon: L029393-02

Préleveur: Labrecque Isabelle

Description de l'échantillon:

Description de prélèvement:

Piscine du 490, rue Laval à Malartic. Préservatif ajouté (HNO3)

Point de prélèvement:

Nature de l'échantillon:

eaux usées, usagées, effluents et lixivlats

Métaux extractibles

Méthode: MA. 200 - Mét. 1.2 Résultat Unité LDM Date d'analyse : 27 Juin 2014 Arsenic 0,0002 0,0074 mg/l Cuivre 0,335 mg/l 0,001 Fer 68,0 mg/l 0,02 Nicke! 0,151 mg/l 0,001 Plomb 0,101 mg/l 0,001 Zinc 0,422 mg/l 0,005

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse,

J'atteste avoir formellement constaté ces faits

Certificat approuvé le 8 août 2014

Francols Bossanyi, chimiste Contaminants inorganiques, Laval

ARS: Absence DNQ: Résultat entre la LDM et la LQM INT: Interférences - Analyse Impo

ND: Non détecté ST: Sous-traitance PR: Présence

RMF: Résultat non disponible

TNI: Colonies trop nombreuses pour être identifiées

VR: Voir remamue

Version 1 (995301)

Page 1 de 1



Certificat d'analyse

Direction de l'analyse chimique 850 boul. Vanier Laval (Québec) H7C 2M7 Tél.: 450 664-1750 Fax: 450 661-8512

Client:

CCEQ - Milieu indust., agricole A-Témis.& N-du-Que

DRCE Abitibi-Témiscamingue & Nord-Québec

180, boulevard Rideau, 1er étage Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1N9

Nom de projet:

Mine Canadian Malartic

Responsable: Téléphone:

Labrecque Isabelle

Code projet client:

(819) 763-3333

Date de réception: Numéro de dossier:

26 juin 2014 L029393

Bon de commande:

Code projet CEAEQ: 5527

Date de prélèvement: 19 juin 2014

Numéro de l'échantillon: L029393-03

Préleveur: Labrecque Isabelle

M-1Nitrates

Description de l'échantillon: Description de prélèvement:

Piscine du 490, rue Laval à Malartic. Préservatif ajouté (H2SO4)

Point de prélèvement:

eaux usées, usagées, effluents et lixiviats Nature de l'échantillon:

Nitrates+Nitrites

Méthode: MA. 300 - NO3 2.0

Résultat Unité

LDM

Date d'analyse : Nitrate et nitrite

26 juin 2014

0,49 mg/l N

0.02

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse.

J'atteste avoir formellement constaté ces faits

Certificat approuvé le 8 août 2014

Contaminants inorganiques, Laval

Légende: ABS: Absence DNQ: Résultat entre la LDM el la LQM INT: Interférences - Analyse impossible

ST: Sous-traitance

rcri-: riesurat non disponitio NDR: Délecté - Maia ne saïsfalt pas le repport isotopique

TNI: Colonies trop nombreuses pour être identifiées

Version 1 (895302)



Certificat d'analyse

Direction de l'analyse chimique 850 boul. Vanier Laval (Québec) H7C 2M7 Tél.: 450 664-1750 Fax: 450 661-8512

Client:

CCEQ - Milieu indust., agricole A-Témis.& N-du-Que

DRCE Abitibi-Témiscamingue & Nord-Québec

180, boulevard Rideau, 1er étage Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1N9

M-1métaux

Nom de projet:

Code projet client:

Mine Canadian Malartic

Responsable; Téléphone:

Labrecque isabelle

(819) 763-3333

26 Juin 2014 Date de réception:

5527

Numéro de dossier:

L029393

Bon de commande:

Code projet CEAEQ:

Date de prélèvement: 19 juin 2014

Numéro de l'échantilion: L029393-01

Préleveur: Labrecque Isabelle

Description de l'échantillon:

Description de prélèvement:

Piscine du 490, rue Laval à Malartic

Point de prélèvement:

Nature de l'échantillon: résidu boue

Méthode: MA. 200 - Mét. 1.2 Date d'analyse : 11 Juillet 2014 Résultat Unité

LDM

Mercure

Argent

Méthode: MA. 200 - Mét. 1.2 Date d'analyse :

Résultat Unité

LDM

Mercure

Chrome

Cobalt

Cuivre

Étain

Manganèse

Molybděne

Nickel

Plomb

Zinc

Sélénium

<0,03 mg/kg

144 mg/kg

<0,6 mg/kg

119 mg/kg

<3 mg/kg

0,03

LDM

0,7

Métaux extractibles

Méthode: MA. 200 - Mét. 1.2 Date d'analyse : 30 juln 2014 Arsenic Baryum Cadmium

Résultat Unité 2,4 mg/kg

2 0,6 2,6 2,1

13,9 mg/kg 7 59 mg/kg 4 mg/kg 1 271 mg/kg 6

2,7 mg/kg 59 mg/kg

67 mg/kg

1,5 2 13 mg/kg 4 <0,9 mg/kg 0,9

30

Version 1 (995300)

Page 1 de 2



Certificat d'analyse (suite)

Numéro de l'échantillon: L029393-01

Perte de poids

Méthode: MA. 100 - S.T. 1.1 Date d'analyse : 26 juin 2014

Résultat Unité

LDM

Perle de poids à 105°C

0,10

Soufre total

Méthode: MA. 310 - CS 1.0 Date d'analyse : 14 juillet 2014 Résultat Unité

LDM

Soufre

5380 mg/kg

100

Remarque(s)

No Éch.:L029393-01

Paramètre: Métaux extractibles

Les résultats sont exprimés sur base sèche.

tout comme l'argent, le mercure et le soufre.

Les résultats no se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse.

J'atteste avoir formellement constaté cas faits

Certificat approuvé le 8 août 2014

Francois Bossanyi, chimiste

Contaminants inorganiques, Laval

Légende: ABS: Absence DNQ: Résultat entre la LDM et la LQM INT: Interférences - Analyse Impossible

ND: Non détecté

RNF: Résultai non disponible NDR: Délecté - Mais ne satisfait pes le rapport isotop TMI: Colonies trop nombreuses pour être identifiées VR: Voir remarque

Ca certifical ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans le consentement êcrit du CEAEQ

Version 1 (995300)

Page 2 de 2



	A ²	В	C ~
I- MÉTAUX (et métalloïdes)	,		
Argent (Ag)	2	20	40
Arsenic (As)	6	30	50
Baryum (Ba)	200	500	2 000
Cadmium (Cd)	1,5	5	20
Cobalt (Co)	15	50	300
Chrome total (Cr)	85	.250	800
Cuivre (Cu)	40	100	500
Étain (Sn)	5	50	300
Manganèse (Mn)	770	1000 ³	2200 ³
Mercure (Hg)	0,2	2	10
Molybdène (Mo)	2	10	40
Nickel (Ni)	50	100	500
Plomb (Pb)	50	500 ⁴	1 000 4
Sélénium (Se)	1	3	10
Zinc (Zn)	110	500	1 500
II- AUTRES COMPOSÉS INORGA	NIQUES		
Bromure disponible (Br ⁻)	6	50	300
Cyanure disponible (CN ⁻)	2	10	100
Cyanure total (CN ⁻)	2	50	500
Fluorure disponible (F-)	200	400	2000
Soufre total (S) ⁵	400	1 000	2 000
III- COMPOSÉS ORGANIQUES V	OLATILS		
Hydrocarbures aromatiques mo	nocycliques		
Benzène	0,1	0,5	5
Chlorobenzène (mono)	0,2	1	10
Dichloro-1,2 benzène	0,2	1.	10



Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec



Rouyn-Noranda, le 29 octobre 2014

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Canadian Malartic GP 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal Bureau 300 Montréal (Québec) H3B 2S2

N/Réf.:

7610-08-01-70167-00

401183839

Objet : Accumulation de poussière dans une piscine à Malartic

Mesdames, Messieurs,

Lors de la vérification réalisée le 25 septembre 2014 par une inspectrice de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

Avoir émis, déposé, dégagé ou rejeté un contaminant ou avoir permis l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet d'un contaminant, soit de la poussière ayant des concentrations élevées en métaux et en soufre, dont la présence dans l'environnement est susceptible de porter atteinte à la vie, à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain, de causer des dommages ou de porter autrement préjudice à la qualité du sol, à la végétation, à la faune ou aux biens.

Loi sur la qualité de l'environnement, article 20 al. 2, partie 2

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ce manquement.

De plus, nous vous demandons de nous transmettre, d'ici le 28 novembre 2014, un plan des mesures correctives que vous entendez mettre en oeuvre pour vous conformer à la loi. Prenez note que certains correctifs pourraient exiger une autorisation préalable du Ministère.

...2

180, boulevard Rideau, 1" élage Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1N9 Téléphone: 819 763-3333, poste 256 Télécopleur: 819 763-3202 Internet: http://www.mddelcc.gouv.qc.ca Courriel: guy.vallieres@mddelcc.gouv.qc.ca

Ce papier contient des fibres recyclées après consonynation.

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec Mme Isabelle Labrecque au numéro de téléphone 819 763-3333, poste 325, ou à l'adresse courriel isabelle.labrecque@mddelcc.gouv.qc.ca.

Prenez note que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Nous vous informons qu'en vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Le montant de cette sanction est fixé par la Loi ou le règlement et, selon le manquement visé, il est de 1 000 \$, 1 500 \$, 2 500 \$, 3 500 \$, 5 000 \$, 7 500 \$ ou de 10 000 \$ pour une personne morale.

GV/IL/cl

Guy Vallières
Coordonnateur

Service industriel et agricole

c. c. Canadian Malartic GP, Malartic



Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques

Québec 🖼 🖼

RAPPORT DE VÉRIFICATION

Centre de contrôle environnemental du Québec



Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec Région :Abitibi-Témiscamingue

Inspecteur : Isabelle Labrecque Nº Intervention : 3008934545 Nº gestion documentaire : 7810-08-01-70167-00 Nº du rapport de vérification : 401183721 Type de demande : Plainte à car, environnemental Lieu concerné par la vérification Nom du lieu : Mine Canadian Malartic Nom du lieu : Mine Canadian Malartic Nom du lieu : Mine Canadian Malartic Nom du lieu : Mine ausfére Canadian Malartic Nom du lieu : Mine Canadian Malartic Adresse du lieu : 100, chemin du Lac Mourier C.P. 2040 Malartic (Québec) J0Y 120 Intervenant(s) du lieu Nom Fonction Adresse postale (si différente du lieu) No intervenant 1100, avenue des Canadians-de-Montréal Bureau 300 Montreal (Québec) H3B 2S2 Personnes contactées F SO Nom Lac Riverd Chimiste, MoDELCC Lie Riverd Nom Lac Riverd Chimiste, MoDELCC 418 844-9777 poste 422 418 695-7888 poste 375 MDCELCC NUMBER CANADISTE CONTREA (La Bartier) Mode d'identification But expliqué : Note téléphone (us autre) Note téléphone (us autre) Note téléphone (us autre) Lie Riverd Note téléphone (us autre) Lie Riverd Note téléphone (us autre) Lie Riverd Certificats d'analyse de laboratoire; Echanges de Courriels du 24 au 29 septembre 2014 Les analyses ont été réalisées au laboratoire du CEAEQ de Laval. Les résultats m'ont été transmis par courriel le 11 août 2014. Ja transmis les certificats d'analyse à M. Luc Rivard le 24 septembre 2014. (voir courriel du 24 septembre 2014 er anotexe) 3 Description de la vérification Sulte à mon courriel à Luc Rivard du 24 septembre 2014, l'in econiacte par téléphone le 25 septembre 2014 er anotexe) 3 Description de la vérification Sulte à mon courriel à Luc Rivard du 24 septembre 2014, l'in econiacte par téléphone le 25 septembre 2014 er anotexe) 3 Description de la	1 Identification	A.Chi. water	S. F. Car	PANELS OF LO	THE STREET	35 34 STO 57 4 1 15		
N° intervention : 300893454 N° gestion documentaire : 7610-08-01-70167-00 N° demande : 200403625 But de la vérification : 300403625 Type de demande : Plainte à car. environnemental But de la vérification : Mine Canadian Melartic : plainte concernant l'accumulation de poussière dans une piscine Lieu concerné par la vérification : Mine Canadian Melartic Norn du lieu : 100, chemin du Lac Mourier Cacalisation du lieu : Adresse du lieu : 100, chemin du Lac Mourier Canadian Melartic GP Norn Fonction Norn Fonction Adresse postale (si différente du lieu) No Intervenant (a) du lieu Norn Fonction Norn Fonction Norn Fonction Norn Fonction N° de téléphone (ou autre) Luc Rivard Chimiste, MODELCC 118 544-9777 posta 422 Equips support-conseil SAP, MDELCC Mode d'identification But expliqué : Oul Mode d'identification verbale But expliqué d'identification falte auprès de : Autres pièces annexées au rapport Cartificats d'analyse de laboratoire: Echanges de Courriels du 25 septembre 2014 Plan Cartificats d'analyse à M. Luc Rivard le 24 septembre 2014. (voir courriel du 24 septembre 2014 er anotexe) 3 Description de la vérification Suite à mon courriel à Luc Rivard du 24 septembre 2014, (voir courriel du 24 septembre 2014 er anotexe) Suite à mon courriel à Luc Rivard du 24 septembre 2014, (voir courriel du 24 septembre 2014 er anotexe) 3 Description de la vérification Suite à mon courriel à Luc Rivard du 24 septembre 2014, (voir courriel du 24 septembre 2014, (voir courriel du 25 septembre 2014, (voir note la léghonique du 25 septembre en annexe) Nous discutons des résultats de mon échantillonnage et de la suite à donne au dossier. Prove qu'il concerne les résultats, M. Rivard constate qu'ils sont conclusats quant à leur nature. Selon lui, lis ne se comparent pas à de la poussière ordinaire qui pourralt se trouver dans une rue. Il les qualifie même de minorai à cause comparent pas à			le début	: h	Heure de fin :	h		
N° derando: 200403825 But de la vérification : Mine Canadian Malartic : plainte concernant l'accumulation de poussière dans une piscine Lieu concerné par la vérification Nom du lieu : Mine Canadian Malartic Nom du lieu : Mine Canadian Malartic Nom du lieu : Mine aurifier Canadian Malartic Nom du lieu : X0108923 Type de lieu : mine Localisation du lieu : Adresse du lieu : 100, chemin du Lac Mourier C.P. 2040 Malartic (Québec) J0Y 120 Intervenant(e) du lieu Nom Fonction Nom Fonction Adresse postale (si différente du lieu) No Intervenant 1100, avenue des Canadians-de-Montréal Canadian Malartic GP V2108570 Nom Fonction Nom Fonction Nom Fonction Nom Canadian Malartic GP Nom Nom Fonction Nom Fonction Nom Fonction Nom V2108570 Nomitreal (Québec) H3B 282 Peraonnes-contactées So Nom Luc Rivard Chimiste, MODELCC 118 844-9777 poste 422 Equips support-consell SAP, MDDELCC 148 695-7888 poste 375 MODELCC Mode d'identification But expliqué à (dentification faite auprès de : Autres pièces annexées au rapport Note téléphonique du 25 septembre 2014 Les analyses ont été réalisées au laboratoire du CEAEQ de Laval. Les résultats m'ont été transmis par courriel le 11 acut 2014. Jal transmis les certificats d'analyse à M. Luc Rivard le 24 septembre 2014. (voir courriel du 24 septembre 2014 er anotexe) 3 Description de la vérification. En re qui concerne les résultats, M. Rivard constate qu'ils sont concluents quent à leur nature. Selon lui, lis ne se comparent pas à de la poussière ordinaire qui pourrat se toruver dans une rue. Il les qualifie même de minoral à cause comparent pas à de la poussière ordinaire qui pourrat se toruver dans une rue. Il les qualifie même de minoral à cause comparent pas à de la poussière ordinaire qui pourrat se toruver dans une rue. Il les qualifie même de minoral à cause comparent pas à de la poussière ordinaire qui pourrat se toruver dans une rue. Il les qualifie même de minoral à cause comparent pas à de la poussière ordinaire qui pourrat se toruver dans une rue. Il les qualifie même de	Inspecteur : Isabelle Labrecque	3						
N° derando: 200403825 But de la vérification : Mine Canadian Malartic : plainte concernant l'accumulation de poussière dans une piscine Lieu concerné par la vérification Nom du lieu : Mine Canadian Malartic Nom du lieu : Mine Canadian Malartic Nom du lieu : Mine aurifier Canadian Malartic Nom du lieu : X0108923 Type de lieu : mine Localisation du lieu : Adresse du lieu : 100, chemin du Lac Mourier C.P. 2040 Malartic (Québec) J0Y 120 Intervenant(e) du lieu Nom Fonction Nom Fonction Adresse postale (si différente du lieu) No Intervenant 1100, avenue des Canadians-de-Montréal Canadian Malartic GP V2108570 Nom Fonction Nom Fonction Nom Fonction Nom Canadian Malartic GP Nom Nom Fonction Nom Fonction Nom Fonction Nom V2108570 Nomitreal (Québec) H3B 282 Peraonnes-contactées So Nom Luc Rivard Chimiste, MODELCC 118 844-9777 poste 422 Equips support-consell SAP, MDDELCC 148 695-7888 poste 375 MODELCC Mode d'identification But expliqué à (dentification faite auprès de : Autres pièces annexées au rapport Note téléphonique du 25 septembre 2014 Les analyses ont été réalisées au laboratoire du CEAEQ de Laval. Les résultats m'ont été transmis par courriel le 11 acut 2014. Jal transmis les certificats d'analyse à M. Luc Rivard le 24 septembre 2014. (voir courriel du 24 septembre 2014 er anotexe) 3 Description de la vérification. En re qui concerne les résultats, M. Rivard constate qu'ils sont concluents quent à leur nature. Selon lui, lis ne se comparent pas à de la poussière ordinaire qui pourrat se toruver dans une rue. Il les qualifie même de minoral à cause comparent pas à de la poussière ordinaire qui pourrat se toruver dans une rue. Il les qualifie même de minoral à cause comparent pas à de la poussière ordinaire qui pourrat se toruver dans une rue. Il les qualifie même de minoral à cause comparent pas à de la poussière ordinaire qui pourrat se toruver dans une rue. Il les qualifie même de minoral à cause comparent pas à de la poussière ordinaire qui pourrat se toruver dans une rue. Il les qualifie même de	Nº intervention : 200902454		. 17	Type d'intervention : les	nection			
Normalia (a) (a) (a) (b) (a) (b) (b) (c) (c) (c) (c) (c) (c) (c) (c) (c) (c		0-08-01-70167-00				1		
Lieu concerné par la vérification Mine Canadian Malartic Nom du lieu : Mine aurifica Nom du lieu : Mine aurifica Nom du lieu : Mine aurifice Canadian Malartic Nom du lieu : Mine aurifice Canadian Malartic Nom du lieu : Mine aurifice Canadian Malartic Nom du lieu : X108923 Type de lieu : mine Localisation du lieu : Adresse du lieu : 100, chemin du Lac Mourier C.P. 2040 Malartic (Québec) J0Y 120 Intervenant(e) du lieu Nom	Nº demande : 200403625	0 30-01-70107-00	1					
Lieu concerné par la vérification Nom du lieu : Mine Canadian Malartic Nom usuel du lieu : Mine Canadian Malartic Nom usuel du lieu : Mine aurifère Canadian Malartic No du lieu : 24109823 Type de lieu : mine Localisation du lieu : 100, chemin du Lac Mourier C.P. 2040 Malartic (Québec) J07 120 Intervenant(s) du lieu Nom Fonction Adresse postale (al différente du lieu) No intervenant Canadian Malartic GP Adresse postale (al différente du lieu) No intervenant Tion, avenue des Canadiens-de-Montréal (Québec) H3B 252 Personnes-contactées So So Montréal (Québec) H3B 252 Personnes-contactées So Nom Fonction N° de téléphone (ou autre) Luc Rivard Chimiste, MDDELCC 418 644-9777 poste 422 Isabelle St-Gelais Equipes support-consell SAP, 416 695-7888 poste 375 Mode d'identification Oul Inon So So So Mode d'identification Inon So So So So So So So		anadian Malartic :						
Nom du lieu : Mine Canadian Malartic Nom usuel du lieu : Z108923 Type de lieu : mine Localisation du lieu : C200923 Type de lieu : mine Localisation du lieu : Monte de lieu : Monte de lieu : Monte de lieu : Monte de lieu : mine Localisation du lieu : Monte de lieu : Mon	/	wier, merening,	P. 100 0	· ·	possoloto da	alle piesille		
Nom du lieu : Mine Canadian Malartic Nom usuel du lieu : Z108923 Type de lieu : mine Localisation du lieu : C200923 Type de lieu : mine Localisation du lieu : Monte de lieu : Monte de lieu : Monte de lieu : Monte de lieu : mine Localisation du lieu : Monte de lieu : Mon	Lieu concerné par la vérificati	on						
Nom suel du lieu : Mine aurifère Canadian Malartic N° du lieu : X2108923 Type de lieu : mine Localiastion du lieu : Adresse du lieu : 100, chemin du Lac Mourier C.P. 2040 Malartic (Québec) J0Y 120 Intervenant(e) du lieu Nom Fonction Adresse postale (si différente du lieu) No intervenant 1100, avenue des Canadiens-de- Montréal (Québec) H3B 2S2 Peraonnes-contactées Nom Fonction Nº de téléphone (ou autre) Luc Rivard Cinimiste, MDDELCC 418 644-9777 poste 422 Isabelle St-Gelais Equipe support-conseil SAP, MDDELCC 418 644-9777 poste 422 Isabelle St-Gelais Equipe support-conseil SAP, MDDELCC 418 695-7888 poste 375 Mode d'identification But expliqué i oul non S s. o. Mode d'identification faite auprès de : Autres pièces annexées au rapport S Q Document Note téléphonique du 25 septembre 2014 Les analyses ont été réalisées au laboratoire du CEAEQ de Laval. Les résultats m'ont été transmis par courriel le 11 acol 2014 J'al transmis les certificats d'analyse à M. Luc Rivard le 24 septembre 2014. (voir courriel du 24 septembre 2014 er annexe) 3 Description de la vérification Suite à mon courriel à Luc Rivard du 24 septembre 2014, il me contacte par téléphone le 25 septembre 2014 er annexe) 3 Description de la vérification Suite à mon courriel à Luc Rivard du 24 septembre 2014, il me contacte par téléphone le 25 septembre 2014 er annexe) Nous discutores de services au de sière ordinaire qui pourrait se trouver dans une rue. Il les qualifie même de mineral à caus des soncentrations é évides en métaux, par exemple le chrome ou le nickel, La concentration de soulfer est auss comparent pas à de la poussière ordinaire qui pourrait se trouver dans une rue. Il les qualifie même de mineral à caus comparent pas à de la poussière ordinaire qui pourrait se trouver dans une rue. Il les qualifie même de mineral à caus comparent pas à de la poussière ordinaire qui pourrait se trouver dans une rue. Il les qualifie même de mineral à caus comparent pas à de la poussière ordinaire qui pourrait se trouver dans une rue. Il les qua				<u> </u>				
Nº du lleu : X2108923 Localisation du lieu : Nom			artic					
Localisation du lieu: Adresse du lieu: 100, chemin du Lac Mourier C.P. 2040 Malartic (Québec): J07 120 Intervenant(s) du lieu Nom		ere Carracian Mai	artic	Type de lieu : mine				
Adresse du lieu : 100, chemin du Lac Mourier C.P. 2040 Malartic (Québec) J0Y 1ZD Intervenant(s) du lieu Nom				Type de ned . mille				
Intervenant(s) du lieu Nom		u Lac Mourier		*				
Intervenant(s) du lieu Nom								
Intervenant(s) du lieu Nom								
Nom			(1)	,				
Nom	Intervenant(s) du lieu							
Canadian Malartic GP 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal Bureau 300 Y2109570 Montréal (Québec) H3B 2S2 Personnes-contactées		Fonction	1	Adresse postale (si diffé	rente du lieu)	No intervenant		
Bureau 300 Montréal (Québec) H3B 2S2 Personnes-contactées So Nom Som Fonction Nº de téléphone (ou autre) Luc Rivard Chimiste, MDDELCC 418 844-9777 poste 422 Equipe support-conseil SAP, MDDELCC Mode d'identification But expliqué: Sue verbale But expliqué à/Identification yerbale But expliqué à/Identification faite auprès de : Autres pièces annexées au rapport So Numéro Numéro Titre Document Note téléphonique du 25 septembre 2014 Plan Carte Certificats d'analyse de laboratoire; Échanges de Courriels du 24 au 29 septembre 2014 Les analyses ont été réalisées au laboratoire du CEAEQ de Laval. Les résultats m'ont été transmis par courriel le 11 août 2014. J'al transmis les certificats d'analyse à M. Luc Rivard le 24 septembre 2014. (voir courriel du 24 septembre 2014 er annexe) Description de la vérification Sulle à mon courriel à Luc Rivard du 24 septembre 2014, Il me contacte par téléphone le 25 septembre 2014. (voir note téléphonique du 25 septembre 2014. (voir courriel du 24 septembre 2014 er annexe) Description de la vérification Sulle à mon courriel à Luc Rivard du 24 septembre 2014, Il me contacte par téléphone le 25 septembre 2014. (voir note téléphonique du 25 septembre en annexe) Nous discutons des résultats de mon échantillonnage et de la suite à donner au dossiler. En ce qui concerne les résultats, M. Rivard constate qu'ils sont concluants quant à leur nature. Selon lui, ils ne se comparent pas à de la poussière ordinaire qui pourrait se trouver dans une rue. Il les qualifie même de minerai à caus des soncerneralions élevées en métaux, par exemple le chrome ou le nickel. La concentration de souffre est auss	4			1100, avenue des Can				
Personnes-contactées SO	Canadian Malartic GP					Y2109570		
Personnes-contactées Nom	Sandan Walano Of					12,00010		
Nom				Montréal (Québec)	13B 2S2			
Nom				1				
Luc Rivard Chimiste, MDDELCC	Personnes contactées		1 80					
Sabelle St-Gelais	Nom							
Mode d'identification But expliqué : □ oul □ non □ □ s. o. Mode d'identification : □ verbale □ preuve de statut But expliqué à/Identification falte auprès de : Autres pièces annexées au rapport □ SO □ Numéro □ Titre □ Document □ Note téléphonique du 25 septembre 2014 □ Plan □ □ Carte □ Certificats d'analyse de laboratoire; Echanges de Courriels du 24 au 29 septembre 2014 □ Plan □ Carte □ Certificats d'analyse de laboratoire; Echanges de Courriels du 24 au 29 septembre 2014 □ Plan □ □ Carte □ Certificats d'analyse de laboratoire; Echanges de Courriels du 24 au 29 septembre 2014 □ Plan □ □ Carte □ Certificats d'analyse à M. Luc Rivard le 24 septembre 2014 □ Plan □ □ Carte □ Certificats d'analyse à M. Luc Rivard le 24 septembre 2014 □ SO □ Courriel du 24 septembre 2014 □ SO □ Courriel du 24 septembre 2014 □ CEAEQ de Laval. Les résultats m'ont été transmis par courriel le 11 août 2014. □ Certificats d'analyse à M. Luc Rivard le 24 septembre 2014. (voir courriel du 24 septembre 2014 er annexe) 3 Description de la vérification Suite à mon courriel à Luc Rivard du 24 septembre 2014, Il me contacte par téléphone le 25 septembre 2014. (voir note téléphonique du 25 septembre en annexe) Nous discutons des résultats de mon échantillonnage et de la suite à donner au dossier. En ce qui concerne les résultats, M. Rivard constate qu'ils sont concluants quant à leur nature. Selon lui, ils ne se comparent pas à de la poussière ordinaire qui pourrait se trouver dans une rue. Il les qualifie même de minerai à cause des concentrations étevées en même de minerai à cause comparent pas à de la poussière ordinaire qui pourrait se trouver dans une rue. Il les qualifie même de minerai à cause comparent pas à de la poussière ordinaire qui pourrait se trouver dans une rue. Il les qualifie même de minerai à cause comparent pas à de la poussière ordinaire qui pourrait se trouver dans une rue. Il les qualifie même de minerai à cause comparent pas à de la poussière ordinaire qui pourrait se trouver dans une rue. Il les qualifie même de	Luc Rivard				418 644-9777	poste 422		
Mode d'identification But expliqué :	Isahelle St-Gelais				418 695-7888	poste 375		
But expliqué: oul preuve de statut But expliqué d'identification : verbale preuve de statut But expliqué à/Identification faite auprès de : Autres pièces annexées au rapport SO Numéro Titre Note téléphonique du 25 septembre 2014 Plan Carte Certificats d'analyse de laboratoire; Échanges de Courriels du 24 au 29 septembre 2014 2 Misc en contexte (facultatif) Un échantillon de boue et d'eau a été prélevé lors de l'inspection du 19 juin 2014. Les analyses ont été réalisées au laboratoire du CEAEQ de Laval. Les résultats m'ont été transmis par courriel le 11 août 2014. J'al transmis les certificats d'analyse à M. Luc Rivard le 24 septembre 2014. (voir courriel du 24 septembre 2014 er annexe) 3 Description de la vérification Suite à mon courriel à Luc Rivard du 24 septembre 2014, il me contacte par téléphone le 25 septembre 2014. (voir note téléphonique du 25 septembre en annexe) Nous discutons des résultats de mon échantillonnage et de la suite à donner au dossier. En ce qui concerne les résultats, M. Rivard constate qu'ils sont concluants quant à leur nature. Selon lui, ils ne se comparent pas à de la poussière ordinaire qui pourrait se trouver dans une rue. Il les qualifie même de mineral à cause des concentrations élevées en métaux, par exemple le chrome ou le nickel. La concentration de souffre est auss			MUDEL	CC	1.500	F		
But expliqué: oul preuve de statut But expliqué d'identification : verbale preuve de statut But expliqué à/Identification faite auprès de : Autres pièces annexées au rapport SO Numéro Titre Note téléphonique du 25 septembre 2014 Plan Carte Certificats d'analyse de laboratoire; Échanges de Courriels du 24 au 29 septembre 2014 2 Misc en contexte (facultatif) Un échantillon de boue et d'eau a été prélevé lors de l'inspection du 19 juin 2014. Les analyses ont été réalisées au laboratoire du CEAEQ de Laval. Les résultats m'ont été transmis par courriel le 11 août 2014. J'al transmis les certificats d'analyse à M. Luc Rivard le 24 septembre 2014. (voir courriel du 24 septembre 2014 er annexe) 3 Description de la vérification Suite à mon courriel à Luc Rivard du 24 septembre 2014, il me contacte par téléphone le 25 septembre 2014. (voir note téléphonique du 25 septembre en annexe) Nous discutons des résultats de mon échantillonnage et de la suite à donner au dossier. En ce qui concerne les résultats, M. Rivard constate qu'ils sont concluants quant à leur nature. Selon lui, ils ne se comparent pas à de la poussière ordinaire qui pourrait se trouver dans une rue. Il les qualifie même de mineral à cause des concentrations élevées en métaux, par exemple le chrome ou le nickel. La concentration de souffre est auss	<u> </u>							
But expliqué: oul preuve de statut But expliqué d'identification : verbale preuve de statut But expliqué à/Identification faite auprès de : Autres pièces annexées au rapport SO Numéro Titre Note téléphonique du 25 septembre 2014 Plan Carte Certificats d'analyse de laboratoire; Échanges de Courriels du 24 au 29 septembre 2014 2 Misc en contexte (facultatif) Un échantillon de boue et d'eau a été prélevé lors de l'inspection du 19 juin 2014. Les analyses ont été réalisées au laboratoire du CEAEQ de Laval. Les résultats m'ont été transmis par courriel le 11 août 2014. J'al transmis les certificats d'analyse à M. Luc Rivard le 24 septembre 2014. (voir courriel du 24 septembre 2014 er annexe) 3 Description de la vérification Suite à mon courriel à Luc Rivard du 24 septembre 2014, il me contacte par téléphone le 25 septembre 2014. (voir note téléphonique du 25 septembre en annexe) Nous discutons des résultats de mon échantillonnage et de la suite à donner au dossier. En ce qui concerne les résultats, M. Rivard constate qu'ils sont concluants quant à leur nature. Selon lui, ils ne se comparent pas à de la poussière ordinaire qui pourrait se trouver dans une rue. Il les qualifie même de mineral à cause des concentrations élevées en métaux, par exemple le chrome ou le nickel. La concentration de souffre est auss	88 2 40 4 41P 41		7-	1				
Mode d'identification :								
But expliqué à/Identification faite auprès de : Autres pièces annexées au rapport Numéro Titre Document Note téléphonique du 25 septembre 2014 Plan Carte Certificats d'analyse de laboratoire; Echanges de Courriels du 24 au 29 septembre 2014 Un échantillon de boue et d'eau a été prélevé lors de l'inspection du 19 juin 2014. Les analyses ont été réalisées au laboratoire du CEAEQ de Laval. Les résultats m'ont été transmis par courriel la 11 août 2014. J'al transmis les certificats d'analyse à M. Luc Rivard le 24 septembre 2014. (voir courriel du 24 septembre 2014 er annexe) 3 Description de la vérification Suite à mon courriel à Luc Rivard du 24 septembre 2014, Il me contacte par téléphone le 25 septembre 2014. (voir note téléphonique du 25 septembre en annexe) Nous discutons des résultats de mon échantillonnage et de la suite à donner au dossier. En ce qui concerne les résultats, M. Rivard constate qu'ils sont concluants quant à leur nature. Selon lui, ils ne se comparent pas à de la poussière ordinaire qui pourrait se trouver dans une rue. Il les qualifie même de mineral à cause des concentrations élevées en métaux, par exemple le chrome ou le nickel. La concentration de souffre est auss					<u></u> ⊠ s.	0,		
Autres pièces annexées au rapport Numéro Numéro Titre Note téléphonique du 25 septembre 2014		_ , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		preuve de statut				
Numéro Titre Document	but explique a/identification f	aite aupres de :						
Numéro Titre Document			F 6-	1				
Note téléphonique du 25 septembre 2014 Plan Carte Certificats d'analyse de laboratoire; Échanges de Courriels du 24 au 29 septembre 2014 Un échantillon de boue et d'eau a été prélevé lors de l'inspection du 19 juin 2014. Les analyses ont été réalisées au laboratoire du CEAEQ de Laval. Les résultats m'ont été transmis par courriel la 11 août 2014. J'al transmis les certificats d'analyse à M. Luc Rivard le 24 septembre 2014. (voir courriel du 24 septembre 2014 er annexe) 3 Description de la vérification Suite à mon courriel à Luc Rivard du 24 septembre 2014, Il me contacte par téléphone le 25 septembre 2014. (voir note téléphonique du 25 septembre en annexe) Nous discutons des résultats de mon échantillonnage et de la suite à donner au dossier. En ce qui concerne les résultats, M. Rivard constate qu'ils sont conciuants quant à leur nature. Selon lui, ils ne se comparent pas à de la poussière ordinaire qui pourrait se trouver dans une rue. Il les qualifie même de mineral à cause des concentrations élevées en métaux, par exemple le chrome ou le nickel. La concentration de souffre est auss			1 50					
□ Plan □ Carte □ Certificats d'analyse de laboratoire; Ēchanges de Courriels du 24 au 29 septembre 2014 2 Mise en contexte (facultatif) □ S0 Un échantillon de boue et d'eau a été prélevé lors de l'inspection du 19 juin 2014. Les analyses ont été réalisées au laboratoire du CEAEQ de Laval. Les résultats m'ont été transmis par courriel le 11 août 2014. J'al transmis les certificats d'analyse à M. Luc Rivard le 24 septembre 2014. (voir courriel du 24 septembre 2014 er annexe) 3 Description de la vérification Suite à mon courriel à Luc Rivard du 24 septembre 2014, Il me contacte par téléphone le 25 septembre 2014. (voir note téléphonique du 25 septembre en annexe) Nous discutons des résultats de mon échantillonnage et de la suite à donner au dossier. En ce qui concerne les résultats, M. Rivard constate qu'ils sont conciuants quant à leur nature. Selon lui, ils ne se comparent pas à de la poussière ordinaire qui pourrait se trouver dans une rue. Il les qualifie même de mineral à cause des concentrations élevées en métaux, par exemple le chrome ou le nickel. La concentration de souffre est auss				4.				
Certificats d'analyse de laboratoire; Échanges de Courriels du 24 au 29 septembre 2014 2 Mise en contexte (facultatif) Un échantillon de boue et d'eau a été prélevé lors de l'inspection du 19 juin 2014. Les analyses ont été réalisées au laboratoire du CEAEQ de Laval. Les résultats m'ont été transmis par courriel le 11 août 2014. J'al transmis les certificats d'analyse à M. Luc Rivard le 24 septembre 2014. (voir courriel du 24 septembre 2014 er annexe) 3 Description de la vérification Suite à mon courriel à Luc Rivard du 24 septembre 2014, Il me contacte par téléphone le 25 septembre 2014. (voir note téléphonique du 25 septembre en annexe) Nous discutons des résultats de mon échantillonnage et de la suite à donner au dossier. En ce qui concerne les résultats, M. Rivard constate qu'ils sont concluants quant à leur nature. Selon lui, ils ne se comparent pas à de la poussière ordinaire qui pourrait se trouver dans une rue. Il les qualifie même de mineral à cause des concentrations élevées en métaux, par exemple le chrome ou le nickel. La concentration de souffre est aussi		Note téléphonique	e du 25 s	eptembre 2014				
Certificats d'analyse de laboratoire; Échanges de Courriels du 24 au 29 septembre 2014 2 Misc en contexte (facultatif) Un échantillon de boue et d'eau a été prélevé lors de l'inspection du 19 juin 2014. Les analyses ont été réalisées au laboratoire du CEAEQ de Laval. Les résultats m'ont été transmis par courriel le 11 août 2014. J'al transmis les certificats d'analyse à M. Luc Rivard le 24 septembre 2014. (voir courriel du 24 septembre 2014 er annexe) 3 Description de la vérification Suite à mon courriel à Luc Rivard du 24 septembre 2014, Il me contacte par téléphone le 25 septembre 2014. (voir note téléphonique du 25 septembre en annexe) Nous discutons des résultats de mon échantillonnage et de la suite à donner au dossier. En ce qui concerne les résultats, M. Rivard constate qu'ils sont concluants quant à leur nature. Selon lui, ils ne se comparent pas à de la poussière ordinaire qui pourrait se trouver dans une rue. Il les qualifie même de mineral à cause des concentrations élevées en métaux, par exemple le chrome ou le nickel. La concentration de souffre est auss	The state of the s							
Echanges de Courriels du 24 au 29 septembre 2014 2 Mise en contexte (facultatif) Un échantillon de boue et d'eau a été prélevé lors de l'inspection du 19 juin 2014. Les analyses ont été réalisées au laboratoire du CEAEQ de Laval. Les résultats m'ont été transmis par courriel le 11 août 2014. J'al transmis les certificats d'analyse à M. Luc Rivard le 24 septembre 2014. (voir courriel du 24 septembre 2014 er annexe) 3 Description de la vérification Suite à mon courriel à Luc Rivard du 24 septembre 2014, il me contacte par téléphone le 25 septembre 2014. (voir note téléphonique du 25 septembre en annexe) Nous discutons des résultats de mon échantillonnage et de la suite à donner au dossier. En ce qui concerne les résultats, M. Rivard constate qu'ils sont concluants quant à leur nature. Selon lui, ils ne se comparent pas à de la poussière ordinaire qui pourrait se trouver dans une rue. Il les qualifie même de mineral à cause des concentrations élevées en métaux, par exemple le chrome ou le nickel. La concentration de souffre est aussi		0. 45. 1 "	1 1 2					
2 Mise en contexte (facultatif) Un échantillon de boue et d'eau a été prélevé lors de l'inspection du 19 juin 2014. Les analyses ont été réalisées au laboratoire du CEAEQ de Laval. Les résultats m'ont été transmis par courriel le 11 août 2014. J'al transmis les certificats d'analyse à M. Luc Rivard le 24 septembre 2014. (voir courriel du 24 septembre 2014 er annexe) 3 Description de la vérification Suite à mon courriel à Luc Rivard du 24 septembre 2014, Il me contacte par téléphone le 25 septembre 2014. (voir note téléphonique du 25 septembre en annexe) Nous discutons des résultats de mon échantillonnage et de la suite à donner au dossier. En ce qui concerne les résultats, M. Rivard constate qu'ils sont concluants quant à leur nature. Selon lui, ils ne se comparent pas à de la poussière ordinaire qui pourrait se trouver dans une rue. Il les qualifie même de mineral à cause des concentrations élevées en métaux, par exemple le chrome ou le nickel. La concentration de souffre est aussi					6	47		
Un échantillon de boue et d'eau a été prèlevé lors de l'inspection du 19 juin 2014. Les analyses ont été réalisées au laboratoire du CEAEQ de Laval. Les résultats m'ont été transmis par courriel le 11 août 2014. J'al transmis les certificats d'analyse à M. Luc Rivard le 24 septembre 2014. (voir courriel du 24 septembre 2014 er annexe) 3 Description de la vérification Suite à mon courriel à Luc Rivard du 24 septembre 2014, il me contacte par téléphone le 25 septembre 2014. (voir note téléphonique du 25 septembre en annexe) Nous discutons des résultats de mon échantillonnage et de la suite à donner au dossier. En ce qui concerne les résultats, M. Rivard constate qu'ils sont concluants quant à leur nature. Selon lui, ils ne se comparent pas à de la poussière ordinaire qui pourrait se trouver dans une rue. Il les qualifie même de mineral à cause des concentrations élevées en métaux, par exemple le chrome ou le nickel. La concentration de souffre est auss	M Autre	conanges de Cou	mileis ou	24 au 29 septembre 2014	t			
Un échantillon de boue et d'eau a été prèlevé lors de l'inspection du 19 juin 2014. Les analyses ont été réalisées au laboratoire du CEAEQ de Laval. Les résultats m'ont été transmis par courriel le 11 août 2014. J'al transmis les certificats d'analyse à M. Luc Rivard le 24 septembre 2014. (voir courriel du 24 septembre 2014 er annexe) 3 Description de la vérification Suite à mon courriel à Luc Rivard du 24 septembre 2014, il me contacte par téléphone le 25 septembre 2014. (voir note téléphonique du 25 septembre en annexe) Nous discutons des résultats de mon échantillonnage et de la suite à donner au dossier. En ce qui concerne les résultats, M. Rivard constate qu'ils sont concluants quant à leur nature. Selon lui, ils ne se comparent pas à de la poussière ordinaire qui pourrait se trouver dans une rue. Il les qualifie même de mineral à cause des concentrations élevées en métaux, par exemple le chrome ou le nickel. La concentration de souffre est auss								
Un échantillon de boue et d'eau a été prèlevé lors de l'inspection du 19 juin 2014. Les analyses ont été réalisées au laboratoire du CEAEQ de Laval. Les résultats m'ont été transmis par courriel le 11 août 2014. J'al transmis les certificats d'analyse à M. Luc Rivard le 24 septembre 2014. (voir courriel du 24 septembre 2014 er annexe) 3 Description de la vérification Suite à mon courriel à Luc Rivard du 24 septembre 2014, il me contacte par téléphone le 25 septembre 2014. (voir note téléphonique du 25 septembre en annexe) Nous discutons des résultats de mon échantillonnage et de la suite à donner au dossier. En ce qui concerne les résultats, M. Rivard constate qu'ils sont concluants quant à leur nature. Selon lui, ils ne se comparent pas à de la poussière ordinaire qui pourrait se trouver dans une rue. Il les qualifie même de mineral à cause des concentrations élevées en métaux, par exemple le chrome ou le nickel. La concentration de souffre est auss	2 Miss on sentents (5	atif)	33.00	The state of the s	AN SOARCES	FISO		
Les analyses ont été réalisées au laboratoire du CEAEQ de Laval. Les résultats m'ont été transmis par courriel le 11 août 2014. J'al transmis les certificats d'analyse à M. Luc Rivard le 24 septembre 2014. (voir courriel du 24 septembre 2014 er annexe) 3 Description de la vérification Suite à mon courriel à Luc Rivard du 24 septembre 2014, il me contacte par téléphone le 25 septembre 2014. (voir note téléphonique du 25 septembre en annexe) Nous discutons des résultats de mon échantillonnage et de la suite à donner au dossier. En ce qui concerne les résultats, M. Rivard constate qu'ils sont concluants quant à leur nature. Selon lui, ils ne se comparent pas à de la poussière ordinaire qui pourrait se trouver dans une rue. Il les qualifie même de mineral à cause des concentrations élevées en métaux, par exemple le chrome ou le nickel. La concentration de souffre est auss	2 Wise en contexte (facult	attr)		TO THE OWNER OF THE PARTY.		17.20		
Les analyses ont été réalisées au laboratoire du CEAEQ de Laval. Les résultats m'ont été transmis par courriel le 11 août 2014. J'al transmis les certificats d'analyse à M. Luc Rivard le 24 septembre 2014. (voir courriel du 24 septembre 2014 er annexe) 3 Description de la vérification Suite à mon courriel à Luc Rivard du 24 septembre 2014, il me contacte par téléphone le 25 septembre 2014. (voir note téléphonique du 25 septembre en annexe) Nous discutons des résultats de mon échantillonnage et de la suite à donner au dossier. En ce qui concerne les résultats, M. Rivard constate qu'ils sont concluants quant à leur nature. Selon lui, ils ne se comparent pas à de la poussière ordinaire qui pourrait se trouver dans une rue. Il les qualifie même de mineral à cause des concentrations élevées en métaux, par exemple le chrome ou le nickel. La concentration de souffre est auss	I to debouilles de bass et de su		de III	nation at 40 inin 0044		¥"		
J'al transmis les certificats d'analyse à M. Luc Rivard le 24 septembre 2014. (voir courriel du 24 septembre 2014 er annexe) 3 Description de la vérification Suite à mon courriel à Luc Rivard du 24 septembre 2014, Il me contacte par téléphone le 25 septembre 2014. (voir note téléphonique du 25 septembre en annexe) Nous discutons des résultats de mon échantillonnage et de la suite à donner au dossier. En ce qui concerne les résultats, M. Rivard constate qu'ils sont concluants quant à leur nature. Selon lui, ils ne se comparent pas à de la poussière ordinaire qui pourrait se trouver dans une rue. Il les qualifie même de mineral à cause des concentrations élevées en métaux, par exemple le chrome ou le nickel. La concentration de souffre est auss	Ou ecuantilion de pode et d'eau	a ete preieve lors	ae rinsp	bection at 19 Juin 2014.	1			
J'al transmis les certificats d'analyse à M. Luc Rivard le 24 septembre 2014. (voir courriel du 24 septembre 2014 er annexe) 3 Description de la vérification Suite à mon courriel à Luc Rivard du 24 septembre 2014, Il me contacte par téléphone le 25 septembre 2014. (voir note téléphonique du 25 septembre en annexe) Nous discutons des résultats de mon échantillonnage et de la suite à donner au dossier. En ce qui concerne les résultats, M. Rivard constate qu'ils sont concluants quant à leur nature. Selon lui, ils ne se comparent pas à de la poussière ordinaire qui pourrait se trouver dans une rue. Il les qualifie même de mineral à cause des concentrations élevées en métaux, par exemple le chrome ou le nickel. La concentration de souffre est auss	Les analyses ont été réalisées	au laboratoire du	CEAFO	de Laval. Les résultats	m'ont été trans	mis par courriel le 11		
J'al transmis les certificats d'analyse à M. Luc Rivard le 24 septembre 2014. (voir courriel du 24 septembre 2014 er annexe) 3 Description de la vérification Suite à mon courriel à Luc Rivard du 24 septembre 2014, il me contacte par téléphone le 25 septembre 2014. (voir note téléphonique du 25 septembre en annexe) Nous discutons des résultats de mon échantillonnage et de la suite à donner au dossier. En ce qui concerne les résultats, M. Rivard constate qu'ils sont concluants quant à leur nature. Selon lui, ils ne se comparent pas à de la poussière ordinaire qui pourrait se trouver dans une rue. Il les qualifie même de mineral à cause des concentrations élevées en métaux, par exemple le chrome ou le nickel. La concentration de souffre est auss		da jaboratoria ut		So Lutur. Los resultats	one oto traffe	and pur oddinoria II		
3 Description de la vérification Suite à mon courriel à Luc Rivard du 24 septembre 2014, il me contacte par téléphone le 25 septembre 2014. (voir note téléphonique du 25 septembre en annexe) Nous discutons des résultats de mon échantillonnage et de la suite à donner au dossier. En ce qui concerne les résultats, M. Rivard constate qu'ils sont concluants quant à leur nature. Selon lui, ils ne se comparent pas à de la poussière ordinaire qui pourrait se trouver dans une rue. Il les qualifie même de mineral à cause des concentrations élevées en métaux, par exemple le chrome ou le nickel. La concentration de souffre est auss								
3 Description de la vérification Suite à mon courriel à Luc Rivard du 24 septembre 2014, il me contacte par téléphone le 25 septembre 2014. (voir note téléphonique du 25 septembre en annexe) Nous discutons des résultats de mon échantillonnage et de la suite à donner au dossier. En ce qui concerne les résultats, M. Rivard constate qu'ils sont concluants quant à leur nature. Selon lui, ils ne se comparent pas à de la poussière ordinaire qui pourrait se trouver dans une rue. Il les qualifie même de mineral à cause des concentrations élevées en métaux, par exemple le chrome ou le nickel. La concentration de souffre est auss	J'al transmis les certificats d'a	J'al transmis les certificats d'analyse à M. Luc Rivard le 24 septembre 2014. (voir courriel du 24 septembre 2014 en						
Suite à mon courriel à Luc Rivard du 24 septembre 2014, Il me contacte par téléphone le 25 septembre 2014. (voir note téléphonique du 25 septembre en annexe) Nous discutons des résultats de mon échantillonnage et de la suite à donner au dossier. En ce qui concerne les résultats, M. Rivard constate qu'ils sont concluants quant à leur nature. Selon lui, ils ne se comparent pas à de la poussière ordinaire qui pourrait se trouver dans une rue. Il les qualifie même de mineral à cause des concentrations élevées en métaux, par exemple le chrome ou le nickel. La concentration de souffre est auss								
Suite à mon courriel à Luc Rivard du 24 septembre 2014, Il me contacte par téléphone le 25 septembre 2014. (voir note téléphonique du 25 septembre en annexe) Nous discutons des résultats de mon échantillonnage et de la suite à donner au dossier. En ce qui concerne les résultats, M. Rivard constate qu'ils sont concluants quant à leur nature. Selon lui, ils ne se comparent pas à de la poussière ordinaire qui pourrait se trouver dans une rue. Il les qualifie même de mineral à cause des concentrations élevées en métaux, par exemple le chrome ou le nickel. La concentration de souffre est auss								
Suite à mon courriel à Luc Rivard du 24 septembre 2014, Il me contacte par téléphone le 25 septembre 2014. (voir note téléphonique du 25 septembre en annexe) Nous discutons des résultats de mon échantillonnage et de la suite à donner au dossier. En ce qui concerne les résultats, M. Rivard constate qu'ils sont concluants quant à leur nature. Selon lui, ils ne se comparent pas à de la poussière ordinaire qui pourrait se trouver dans une rue. Il les qualifie même de mineral à cause des concentrations élevées en métaux, par exemple le chrome ou le nickel. La concentration de souffre est auss			-		de la company			
téléphonique du 25 septembre en annexe) Nous discutons des résultats de mon échantillonnage et de la suite à donner au dossier. En ce qui concerne les résultats, M. Rivard constate qu'ils sont concluants quant à leur nature. Selon lui, ils ne se comparent pas à de la poussière ordinaire qui pourrait se trouver dans une rue. Il les qualifie même de mineral à cause des concentrations élevées en métaux, par exemple le chrome ou le nickel. La concentration de souffre est auss	3 Description de la vérific	ation		THE ACT OF THE PARTY.	A Division L	DATE OF THE PARTY		
téléphonique du 25 septembre en annexe) Nous discutons des résultats de mon échantillonnage et de la suite à donner au dossier. En ce qui concerne les résultats, M. Rivard constate qu'ils sont concluants quant à leur nature. Selon lui, ils ne se comparent pas à de la poussière ordinaire qui pourrait se trouver dans une rue. Il les qualifie même de mineral à cause des concentrations élevées en métaux, par exemple le chrome ou le nickel. La concentration de souffre est auss	Culta à man accusà là lun Sim	and also O.A	2044	Il ma nontrata non title-t-	one le 25 serte	mbra 2014 (valuante		
au dossier. En ce qui concerne les résultats, M. Rivard constate qu'ils sont concluants quant à leur nature. Selon lui, ils ne se comparent pas à de la poussière ordinaire qui pourrait se trouver dans une rue. Il les qualifie même de mineral à cause des concentrations élevées en métaux, par exemple le chrome ou le nickel. La concentration de souffre est auss								
En ce qui concerne les résultats, M. Rivard constate qu'ils sont concluants quant à leur nature. Selon lui, ils ne se comparent pas à de la poussière ordinaire qui pourrait se trouver dans une rue. Il les qualifie même de mineral à cause des concentrations élevées en métaux, par exemple le chrome ou le nickel. La concentration de souffre est auss		en annexe) Nous	discutor	is des resultats de mon é	chandionnage (et de la suite a donner		
comparent pas à de la poussière ordinaire qui pourrait se trouver dans une rue. Il les qualifie même de mineral à cause des concentrations élevées en métaux, par exemple le chrome ou le nickel. La concentration de souffre est auss	au dussier.	San State Control of the Public Control of t		A STATE OF THE PARTY OF THE PAR				
comparent pas à de la poussière ordinaire qui pourrait se trouver dans une rue. Il les qualifie même de mineral à cause des concentrations élevées en métaux, par exemple le chrome ou le nickel. La concentration de souffre est auss	En ce qui concerne les résults	ats. M. Rivard co.	nstate or	i'ils sont concluants qua	nt à leur nature	. Selon lui ils ne se		
des concentrations élevées en métaux, par exemple le chrome ou le nickel. La concentration de souffre est auss	compensations and de la necesta	TIPI ITTE I TIVETU CO	yt	done donoidanto qua	les evelles est	. Joint lat, ils ile se		
	i comparent das a de la dollssie	re ordinaire qui or	ourrait se	trouver dans une rue. II	les qualifie mer	ne de mineral a cause		
significative. Il m'encourage à poursuivre ma démarche.	des concentrations élevées et	n métaux, par ex	emple le					

3 Description de la vérification

e contacte ensuite Isabelle St-Gelais pour obtenir ses consells pour le traitement à recommander dans le dossier. Isabelle est d'avis que je possède suffisamment d'élémente pour émettre une non-conformité pour l'émission d'un contaminant-avec l'interprétation de M. Rivard. Pour ce qui est-d'une éventuelle SAP, elle conseille de poursuivre avec l'échantillonnage prévusur le eite minjer. Un avis professionnel pour SAP pourra alors être demandé à M. Rivard.

En parallèle, les résultats du suivi de la qualité de l'atmosphère du 1^{er} trimestre de 2014 sont également vérifiés. (voir intervention 300914983). Plusieurs dépassements des normes des particules totales en suspansion sont constatés pour la période de janvier à mars 2014.

d'al aussi reçu la confirmation écrite de la compagnte de piscine que la facture du nettoyage de la piscine du plaignant avait été payée par la minière. (voir courriels en annexe)

4 Conclusion

1) L'interprétation des résultats d'analyse de l'échantillonnage du 16 juin 2014 nous informe que la poussière accumulée dans la piscine du 490, que Laval à Malartic se compare à du mineral par ces concentrations élevées en métaux et en souffre. On peut considérer qu'il s'agit d'un contaminant émis dans l'environnement et qu'il y a eu atteinte au bien être et au confort de l'être humain et que cela a porté autrement préjudice aux biens.

li s'agit d'un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement, article 20, 2ª alinéa, partie 2

Ė	valuation de la gravité des conséquences des manquements constatés	₹ SO
1	Manquement : émission d'un contaminant dans l'environnement (poussières) Référence légale : LQE, art.20, 2º al., partie 2	
	Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Atteinte seulement au bien-être (modéré) Explication : A porté préjudice à la piscine	
	Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Risque d'atteinte significative (modéré) Explication :	Degré de gravité des conséquences : modéré
	Les conséquences sont : complètement réversibles (mineur) Explication :	
	Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Moyennement sensible (modéré) Explication :	

Explication:					
Facteurs aggravants	⊠ so				
Facteurs atténuants	<u></u> So				
Le ou les manquements constatés sont fortuits ou accidentels.					
Le contrevenant avait mis en place des mesures raisonnables de prévention à la suite d'une défaitiance ou d'un bris exceptionnels.	n pour protèger l'environnement et le ou les manquements sont survenus				
E Le contrevenant au moment de la constatation du ou des manquements avi du plan correcteur nous a été transmis le 15 avril 2014.	ait déjà pris des mesures pour corriger la situation, à savoir la mise à jour				
Autre facteur atténuant à considérer :					
5 Recommandations					
Je recommande que le traitement à apporter à ce dossier soit le Ainsi, je recommande de	e sulvant : modéré avec facteurs atténuants				
The second secon	The same wife of the same of t				
- Transmettre un avis de non-conformité pour le manquement faire un suivi du plan qui sera déposé.	constate. Demander la mise a jour du plan correcteur et				
- Poursuivre la recommandation du rapport d'inspection du 16 le site de la mine et faire comparer les échantillons en spectros					
Rédigé par : Isabelle Labrecque	Date de rédaction : 2 octobre 2014				
Signature: / Estrelle Catecque					
. 0					
	1 No. 1 No. 1				
Approuvé par : Guy Vallières	Fonction : Coordonnateur				
Signature: Date: 2014-10-29					
Commentaires:					

Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs

Ouébec

23 23

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec

REGISTRE DES APPELS QUOTIDIENS ET DES VISITEURS

DATE: 2014-09-25	HEURE : 9:30	IN LEKVENANT MODER F: 1880ene Labrecque			
Appel: Placé ☐ Reçu ☑					
Visiteur Courriel Fax	Boîte vocale	<u> </u>			

INFO SUR LE LIEU

Nom du site: Mine aurifère Canadian Malartic Entreprise: Corporation minière Osisko N° dossier: 7610-08-01-70167-00 N° lien: X2108923

Nº intervenant: Y2057316 Adresse: 100, Chemin du Lac Mourier

Municipalité: Malartic Code postal: JOY 120 Téléphone: 819 757-2225

INFO SUR L'INTERLOCUTEUR

Nom : Luc Rivard

Fonction: Chimiste, MDDELCC

Adresse : Municipalité : Code postal :

Téléphone : 418 644-9777

-9777 poste : 422

Cellulaire ou autre :

•

OBJET : Établir les paramètres de l'échantillonnage de poussière à réaliser à la mine Canadian Malartie pour la suite du dossier de la plainte d'accumulation de poussière dans un piscine à Malartie.

DÉTAILS:

Dans un courriel du 24 septembre 2014, j'explique à Luc Rivard la situation du dossier et lui demande conseil pour la suite. Je lui demande de me contacter dès que possible.

M. Rivard me contacte le 25 septembre. Nous discutons de la façon dont je pourrais procéder à l'échantillonnage dans le but de le faire analyser en spectroscopie. Il me conseille de prendre un échantillon composé, récolté à divers endroits où de la poussière a pu s'accumuler. Nous convenons que je me servirai d'un pot d'un litre en verre pour prendre l'échantillon. Je devrai mélanger délicatement et lentement la poussière récoltée et ensuite diviser mon échantillon dans 2 pots de verre de 500 mL pour faire mon duplicata. Je pourrai utiliser des outils en plastique jetables.

Pour l'analyse en spectroscopie, je devrai demander les mêmes paramètres que pour mon premier échantillon prélevé dans la piscine, soit les métaux extractibles, le souffre, et les nitrates-nitrites.

Pour ce qui est du lieu d'analyse, M.Rivard me suggère de contacter Darlène Lessard ou encore Richard Bissonnette pour avoir les coordonnées de l'experte de l'Université Laval qui a procédé à l'analyse dans le dossier de Rio Tinto Alcan.

Nous discutons aussi des résultats que j'ai obtenu lors de mon premier échantillon. M.Rivard a examiné les certificats d'analyses de laboratoire que je lui ai transmis par courriel. Selon lui, les résultats sont encourageants pour la suite et il m'encourage à poursuivre avec mon 2° échantillonnage. Il constate que mon échantillon comporte des concentrations élévées de métaux, comme le nickel, ainsi que du souffre et que l'échantillon pourrait même être qualifié de minerai. Il me dit que ca ne s'apparente pas à de la poussière de rue.

Avant d'aller de l'avant pour la suite, M. Rivard me recommande de m'assurer avec Darlène que mon intervention ne nuira pas à son enquête. Je lui explique que le dossier de la poussière est bien en enquête, mais que c'est ok pour Darlène parce que j'interviens sur une plainte et qu'aucune strategie n'est encore établie pour l'enquête.

Mise à jour : 7 décembre 2012

DEMANDE D'ANALYSE

		e	Cliditi	101	i iega	e e			A.	Date de réception N° dossier 2029393
En tou	t temps,	vous pouv	ez consulter la ba	arre d'é	tat ou appuye	r su la touc	he F1	pour	de l'al	Feuille n°: de
		t (max. 50 can dian Malai	500 (500 (500 (500 (500 (500 (500 (500				N° bo	n de ci	omma	ande Code projet GITE N° CR 5597 5815
Respo	nsable	Isabelle La	brecque						اور	19-0/ Tél.: (819) 763 - 3333 poste 325
Client	(directio	n ou organis	me) CCEQ- Dir	ection	régionale 08	8-10				~
Adres	se 180,	Boul. Ride	eau, Rouyn-No	randa						
Code	postal J	9X 1N9	Télécoplet	ır			Coun	riel Isa	belle	e.labrecque@mddelcc.gouv.qc.ca
Prélev	é par ls	abelle Lab	recque							Tél. : (819) 763 - 3333 poste 325
Adres	se mêr	ne que res	sponsable							
Remai	rques	loir Jac	gues La	tre	ille					Certificats individuels
N° ·	lab	N° oratoire	N° contenant (n° échantillon)	Nb cont.	Date de prélèvement	Heure de prélèveme		ature éch.	Type éch.	
1		9393	M-1métaux	1	2014-06-19	10h45	ı	re-b	Р	Piscine du 490, rue Laval à Malartic
1	200	9393	M-1métaux	1	2014-06-19	11h00	Ť	eu		Piscine du 490, rue Lavai à Malartic
1	_		M-1Nitrates	1	2014-06-19	44522	+			Préservatif ajouté (HNO3) Piscine du 490, rue Laval à Malartic
1	100	9393	IVI-TIVILITALES	1	2014-00-19	11h33		eu	P	Preservatif ajouté (H2SO4)
		· · · · · ·					T			
					<u> </u>		<u> </u>		<u> </u>	
Obje	ctif d	u prélève	ement:	Con	trôle régle	mentair	e:_			
					/i environn	ementa				
				Aut	re :			Prouv	er la	provenance de la source de contamination
	lot				Contract to the contract of th					ndés (description du projet demandé)
	1									As, Ba, Cd, Co, Cr, Cu, Sn, Mn, Hg, Mo,
				-						rtie solide de l'échantilion)
	- Contant M-1 Métaux (liquide): Métaux extractibles totaux : As, Cu, Fe, Pb, Ni, Zn - Contenant M-1 Nitrates (liquide): Nitrates-Nitrites									
	Sometime in 1 militare Inflated Finance militare									
		+ p	esteã	105	~ 1	1 2	014-	-06-	26	
		,	sin la 60	uc	sculenut	U				
-		L								
Remar	que									
N.B. :	Les se	ctions ombr	agées sont réser	vées au	CEAEQ					FO-09-001 2013-09-24
									14	
Contro	davage	tico en analy	eo envimnamen	ele du (Zuáhac	Pane 1 de	. 2			

Québec Es Es Formulaire de chaîne de possession

1	0.1	DENTIFICATION		A CONTRACTOR OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF	15。1956年1968年19	是對於一個原理的有效
N	um	iro du dossier	7610-08	-01-70167-00	181	
N	om	du dossier	Mine Can	-01-70167-00 adian Mulartic		
2	k	DENTIFICATION	DE ÉCHANTILLON		2A IDENTIFICATION	N DU DUPLICATA
D	Ė	Numéro de	Numéro du scellé	Numéro de laboratoire	Numéro du duplicata	Numéro du scellé
V		l'échantillon M- (The second secon	(sa) Lo29393-01203	J-	toding an arena
		m(Glacière)	0000035		J-	
		M-			J-	
		M-			J-	
		M-			J-	
		M-			J-	
		M-			J-	
		M-			J-	
C	och	ez la case appropriée:	D : Duplicata remis au	ı justiclable ou échantilion prélevé par le justici	able É : Échantillon ori	ginal à séparer
		Date du prélèvement		du préleveur (lettres moulées)	Signatu	
		114/06/19	Isabelle	Labrecque /	moleces (al	regue
3	S)	EXPÉDITION	ELOS HISMED PREZINCE	stickers because the second of the second	vecessari susanna	Control of the Contro
unida.		chantillons ont été ac	thominas au la laíli:	atoire du CEARO à Lava	0 330	107933909
_	43 6	CHAIRING ON ELE AC	Attenuites au Tochoo	(identifier le laboratoire)	(numéro	du bon de livraison)
4	9	RÉCEPTION AU L	ABORATOIRE (à l'usage du laboratoire)		are to survey to a
			mentionnée en bon état			
L	es é	chantillons sont scel	lés, intacts et les numé	ros de scellés sont identiques : au point 2	au point 2A	1
R	gm	arques: Recu 1	par landato	7 # Connaissement: 3	30 187 933 90	9 5alle
C	2	glacière: 1	MODEP DR-0	2/10,000035		
15	0652	Date de réception	Heure-	Nom MDDEP (lettres moultées)	Sign	ature
2	A	nnée / Mols / Jour		DANKEL GAGNON	() Z	>
5		SÉDAPATION DE	L'ÉCHANTILLON	ORIGINAL (à l'usage du laborato	lra)	NAME OF TAXABLE PARTY.
				onnés au point 2 et mise sous scellé identif		
_		arques :	The state of the s	omina da pome a de mos dodo dadno recitar	io da point 2-1	<u>*:</u>
	20 200					
			.40			
(90)	0.41	Date de la séparation	Heure	Nom MDDEP (lettres moulées)	Sign	ature For All Annual
		nnée / Mois / Jou				
	A	nnée / Mols / Jour	:			
(500	REMISE DU DUPL	ICATA			Kara areas
F	tem	arques :				
-	101	da imue fort de de de	cate Heure		bon de livralson :	-
L		de transfert du duplie nnée / Mois / Jou		Nam MDDEP (lettres moultes)	Sign	ature
		échantillons sont scel	llés, intacts et les numé	ros de scellés sont identiques au point 2A		
38		te de réception / régio nnée / Mois / Jou		Nom MDDEP (lettres moulées)	Sign	ature 78-
		échantillons sont scel arques :	llés, intacts et les numé	iros de scellés sont identiques au point 2A		
L		de remise du duplica	ita Heure	Nom MDDEP (lettres moulées)	AT GLESTING CON Sign	ature de la
i i		unée / Mois / Jou		radui inpode (lamas induces)	Jigii	
L						

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

6815-07-08, 2007-06-30

Développement durable, Environnement et Parcs

Québec informations sur les prélèvements

Nom :	OV pour T	tion Min	niëre. C	sisk	0/1	line aun	ifère d	anadien Malartic	Feuille n°: de
		7610-					77(000	<u>e 6(c)</u>	
Numéro de l'échantillon	Nombre de contenants	Date du prélèvement	Heure du prélèvement	Écha nature	ntillon / type	Agent de préservation	Délai de conservation°	Liste des paramètres	Endroit du prélévement et autres précisions sur l'échantilion
J-1	1	19 juin 2014	10845	re-b	P		180jrs	Métaut: Ag. As, Ba, Cd, Co, Cr, Cu, Sn, Mn Hg, Mo, Ni, Pb, Se, Zn et Souffre to	Piscine du 490.
J-1	1	19 juin	11-200	-	P	#NO3	180jrs	Metaux totany: As, Cu, Fe, Pb, Ni, Zn	T. rup Laval, Malanto
J-1	1	19 Juin	11633	еи	P	H2S04	28jrs	Nitrates + Nitrites	11 11
						16.5			
									*
				N-7-61	-1-2/1-12				
Remarques		•	rechangion ou j	usuciable e	st detroit	apres un detai de	conservation ou	un délai maximal de 90 jours, selon l'échéance la plus courte.	
					-				
		Isabeli		,				Date: 19 juin 2014	
Représentar	nt du Ministè	re: [sahv.	Mi Lap.	17/30	el.	Télé	phone : <u>8/9</u>	<u>763-3333</u> Cellulaire : <u>8/9 763-2983</u> Courr	iel: <u>isabelle la brecque</u> @ mddep .gouv.qc.ca
Ministère du Dé	veloppement dur	able, de l'Environ	nement et des P	arcs			C	opie 1: Ministère	mdd 210 c 6814-07-06, 2007-06-30

cette Bouette
la il Mon
repondu
cest Quand. th creme tes enfants Réponse Dn ministière. 722 accumula trans letatinjuin un18 septembre 2015

a L'Environ-ement da Nalise Demanisc



Malartic 26 novembre 2014

Monsieur Dave Lemire 490 rue Laval. Malartic (Ouébec) J0Y 1Z0

Monsieur Lemire,

La présente fait suite aux plaintes de vibrations portées à notre attention concernant certains sautages effectués par les opérations minières.

Les tableaux ci-joints montrent les résultats enregistrés par les sismographes déployés à Malartic. La norme prescrite par le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC) est de 12,7mm/sec et 128 dBl. Ces données sont communiquées au MDDELCC.

Une suppression ayant été enregistrée pour le sautage effectué le 9 octobre 2014, soit de 128.3 dBl, le rapport interne vous est aussi acheminé.

Soyez assuré que tout est mis en œuvre pour établir une cohabitation harmonieuse. Veuillez, agréer, Monsieur Dubé, nos salutations distinguées.

Directeur Ressources Humaines et santé sécurité Pour nos structura

nos mental

C'est Rienaux pour Démontre R. Que vos nurme, sont pas apéquate-

100, chemin du Lac Mourier, Malartic QC Canada JOY 1Z0 - canadianmalartic.com



Le 15 avril 2014

554-5208

Monsieur Dave Lemire 490, rue Laval Malartic (Québec) JOY 1Z0

Monsieur,

Suite à votre plainte du 8 juillet 2013, une inspection visuelle de votre domicile a été effectuée. Afin de vous rassurer quant à vos craintes liées aux vibrations causées par les travaux d'exploitation de la fosse Canadian Malartic, un sismographe a été installé sur votre terrain pour une période de quatre semaines.

Le rapport détaillant la procédure et le résultat de cette dernière est joint à cet envoi. Suivant la conclusion de ce rapport, nous confirmons que les résultats des sismographes permanents installés sur les rues Laval, Royale et Jacques-Cartier sont représentatifs des résultats enregistrés à votre domicile.

Considérant le tout, aucune action supplémentaire ne sera mise de l'avant. Soyez assuré que Corporation minière Osisko met tout en œuvre pour assurer une cohabitation harmonieuse. Pour toutes questions supplémentaires, n'hésitez pas à nous contacter.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos meilleures salutations

Amélie Foucault

Conseillère Relation communautaire et publique



Corporation minière Osisko – Mine Canadian Malartic 100, chemin du Lac Mourier | Malartic | Québec | JOY 1Z0

Suivi des vibrations au sol

Propriété du 490, rue Laval, Malartic, Québec

RAPPORT FINAL

Vérifié par Kim Cournoyer, B.Sc.A. Coordonnatrice Instrumentation et analyse de données	24 février 2014 Date	
	24 février 2014	
Approuvé par Boubacar Camara, B.Sc.A. MEnv.	Date	
Directeur Environnement		

Février 2014

Table des matières

1.	Introd	uction	.2
	1.1	Mise en contexte	
	1.2	Description de la propriété et du voisinage immédiat	.2
	1.3	Objectif de l'étude	.2
2.	Métho	odologie	.3
	2.1	Instruments utilisés	.3
	2.2	Installation des instruments de mesure	.3
	2.3	Suivi des vibrations	.4
	2.4	Démantèlement des instruments de mesure	.4
3.	Préser	ntation des résultats	5
	3.1	Critères d'interprétation	5
	3.2	Interprétation des résultats	7
		3.2.1 Résultats associés aux sautages de Canadian Malartic	8
		3.2.2 Résultats non associés aux sautages de Canadian Malartic	8
Δ	Concl	usion	q

Table des annexes

Annexe 1 : Plans de localisation de la propriété à l'étude

Annexe 2 : Schéma et photographies des installations

Annexe 3 : Certificat de calibration du sismographe et du géophone

1. Introduction

1.1 Mise en contexte

Ce rapport fait suite à une demande du département des communications et des relations communautaires de Mine Canadian Malartic (ci-après nommée Canadian Malartic) d'effectuer un suivi des vibrations au sol sur la propriété du 490 rue Laval à Malartic, Québec. Le résident et propriétaire, M. Dave Lemire, a entrepris en juillet 2013 des démarches avec Mme Amélie Foucault, conseillère aux relations communautaires et publiques de Mine Canadian Malartic, afin de lui faire part de sa préoccupation quant à l'effet des vibrations des sautages sur sa résidence. Selon M. Lemire, les vibrations produites par les sautages de Canadian Malartic seraient la cause de fissures observées sur sa résidence.

Mine Canadian Malartic a accepté de réaliser un suivi des vibrations au sol sur la propriété en question afin de vérifier si les vibrations générées par ses sautages pourraient être en cause dans les dommages déclarés par le propriétaire à l'égard de sa résidence. Un sismographe a donc été installé sur la propriété le 11 septembre 2013.

1.2 Description de la propriété et du voisinage immédiat

La propriété est située au 490 rue Laval, dans le centre urbain de la ville de Malartic, entre la rue Lasalle, au nord et la rue Jacques-Cartier au sud.

La propriété de M. Lemire est occupée par un bâtiment résidentiel de deux étages et elle est entourée de propriétés résidentielles. Il n'existe aucune activité commerciale ou industrielle significative dans un rayon de 100 mètres. La limite nord de la propriété minière d'Osisko (butte-écran) est située à environ 344 mètres au sud de la résidence de M. Lemire.

La localisation de la propriété est présentée aux figures 1 et 2 de l'annexe 1 du présent rapport.

1.3 Objectif de l'étude

L'objectif principal de l'étude proposée est de déterminer s'il existe un lien de cause à effet entre les vibrations produites par les sautages de Mine Canadian Malartic et les fissures déclarées par le propriétaire du 490 rue Laval.



2. Méthodologie

2.1 Instruments utilisés

Les instruments de mesure et d'enregistrement suivant ont été utilisés :

- 1 Sismographe Nomis Supergraphics #4293 (enregistreur de données)
- 1 Géophone #4293 avec ses tiges de fixation (appareil de mesure des vibrations)

Le sismographe Nomis Supergraphics #4293 et le géophone ont été calibrés le 31 octobre 2012 par un technicien de la firme spécialisée Géophysique GPR de Longueuil. Le certificat de calibration de l'appareil est présenté à l'annexe 3.

L'installation a été réalisée selon les normes proposées dans le document *Field Practice Guidelines For Blasting Seismographs, 2009 Edition de l'International Society of Explosives Engineers* (ISEE) des États-Unis. La méthodologie proposée dans ce guide est celle utilisée et reconnue par le MDDEFP pour le suivi des sautages à la mine Canadian Malartic.



Le matériel cité ci-dessous a été utilisé pour assurer une installation conforme des appareils de mesure et d'enregistrement.

- · Petite pelle de jardinage
- Câble d'alimentation électrique
- Sac de sable de 4.55 kg (10 lbs) pour recouvrir le géophone
- Appareil photo
- Ruban à mesurer (métrique)
- Carnet de notes

2.2 Installation des instruments de mesure

La conseillère aux relations communautaires et publiques de Canadian Malartic, Mme Amélie Foucault, a convenu avec le résident et propriétaire de faire l'installation des appareils le mercredi 11 septembre à 11h40. Mme Foucault était présente pendant toute la durée de l'installation. Le résident, M. Lemire, était absent.

M. Nicolas Saucier, technicien en environnement de Canadian Malartic, a procédé à l'installation des instruments. Le géophone et l'enregistreur de données ont été installés dans le coin sud-est de la propriété. Ils ont été branchés à l'alimentation électrique de la maison.

Les critères d'installation suggérés dans le guide de l'ISEE sont les suivants :

- Positionnement du géophone à l'intérieur d'un rayon de 3.05 mètres de la structure du bâtiment;
- Enfouissement à une profondeur supérieure au minimum recommandé, soit l'équivalent de trois fois l'épaisseur du géophone;
- La stabilité du géophone est assurée grâce aux tiges métalliques fournies avec l'appareil, lesquelles tiges sont plantées dans le sol, compacté préalablement;
- Le géophone a été mis au niveau;
- Le géophone a été orienté en direction de la mine ;
- Un sac de sable de 4,55 kg (10 lbs) a été déposé et compacté sur le géophone. L'espace restant a été comblé avec le sol excavé et ensuite compacté.

Lors de l'excavation du trou, deux horizons stratigraphiques distincts de sol ont été observés. Un premier horizon composé de 5 cm de concassé grossier, suivi d'un horizon homogène de sable d'une épaisseur minimale de 15 cm.

Des documents photographiques ainsi qu'un schéma d'installation des équipements sont présentés à l'annexe 2.

2.3 Suivi des vibrations

L'enregistrement des données a été effectué du 11 septembre 2013 en après-midi au 13 octobre 2013 en avant-midi. Le seuil de déclenchement de 1,016 mm/s a été imposé au sismographe en place. Il est à noter que c'est le même seuil de déclenchement qui est imposé aux autres sismographes de suivi installés dans la communauté.

Le 18 septembre à 14h50, un technicien en environnement de Canadian Malartic a vérifié la conformité des installations et récupéré les premiers événements enregistrés. Aucune anomalie visuelle n'a été détectée à l'égard des installations et du système d'acquisition des données. Une seconde vérification des installations a eu lieu le 3 octobre à 10h00, encore une fois, aucune anomalie n'a été détectée. À la fin de la période de suivi, les dernières données ont été téléchargées.

2.4 Démantèlement des instruments de mesure

Mme Foucault, a avisé le résident de la date du démantèlement des équipements de mesure. Le retrait des instruments a eu lieu le 13 octobre à 9h30. Aucune anomalie n'a été détectée à l'égard de l'installation. Tout était semblable à l'installation de départ et tout fonctionnait normalement.

Les instruments ont été retirés et le trou dans lequel était installé le géophone a été remblayé et compacté. Les lieux ont été remis en état, tel qu'avant l'intervention des représentants de Canadian Malartic.

3. Présentation des résultats

Au cours de la période allant du 11 septembre en après-midi au 13 octobre 2013 en avant-midi, dix-neuf (19) sautages ont été effectués par Mine Canadian Malartic. Le tableau 1 présente les résultats des sautages enregistrés par le sismographe installé à la résidence et par les sismographes permanents les plus près de la propriété à l'étude, soit ceux situés au 471 rue Royale, 514 rue Jacques-Cartier et au 710 rue Lasalle à Malartic.

Un total de treize (13) événements reliés aux opérations de sautage dans la fosse Canadian Malartic a été enregistré par le sismographe du 490 rue Laval au cours de cette période. Les résultats de ces événements sont présentés au tableau 1. Un total de quinze (15) événements ayant déclenché le sismographe du 490 rue Laval ne sont pas reliés aux opérations de sautage de Canadian Malartic. Les résultats de ces quinze (15) événements sont présentés au tableau 2.

Globalement, un total de vingt-huit (28) événements a été enregistré par le sismographe du 490 rue Laval.

3.1 Critères d'interprétation

La vitesse des vibrations au sol est mesurée en mm/s. Les résultats du suivi sont comparés à la limite maximale de 12,7 mm/s telle qu'autorisée par décret gouvernemental pour la mine Canadian Malartic.

Les seuils de déclenchement des appareils de mesure ont été fixés à 1,016 mm/s. Ce seuil est utilisé afin d'éviter que les appareils enregistrent des événements non significatifs, ce qui entrainerait une saturation trop rapide de la mémoire des enregistreurs de données (sismographes).

Tableau 1 : Résultats des sismographes pour le suivi régulier des sautages effectués par Osisko.

		Mét	éo	490 rue Laval	471 Royale	514 Jacques-Cartier	710 Lasalle
Date	Heure	Direction	Vitesse vent	Résultante (mm/s)	Résultante (mm/s)	Résultante (mm/s)	Résultante (mm/s)
	ŀ	vent (°)	(km/h)	Seuil	Seuil	Seuil	Seuil
				1.016 mm/s	1.016 mm/s	1.016 mm/s	1.016 mm/s
2013-09-12	11h05	51	15	Sous le seuil de détection	1.53	1.30	1.59
2013-09-13	15h03	353	14	Sous le seuil de détection	3.71	1.86	1.27
2013-09-15	15h01	360	9	Sous le seuil de détection	4.02	3.34	1.93
2013-09-16	11h42	351	11	Sous le seuil de détection	2.65	3.14	Sous le seuil de détection
2013-09-21	11h17	321	5	1.46	1.57	1.85	1.66
2013-09-21	15h09	334	_7	1.51	4.76	2.29	Sous le seuil de détection
2013-09-22	15h28	323	16	1.58	2.00	2.90	1.80
2013-09-23	11h23	0	13	3.12	4.48	3.57	2.25
2013-09-24	15h11	329	9	1.45	2.09	1.78	1.81
2013-09-30	11h29	48	3	2.39	3.64	2.43	1.20
2013-10-02	11h14	259	27	Sous le seuil de détection	Sous le seuil de détection	Sous le seuil de détection	1.22
2013-10-02	15h27	250	22	3.58	2.86	3.41	3.22
2013-10-03	15h13	255	6	Sous le seuil de détection	2.93	Sous le seuil de détection	Sous le seuil de détection
2013-10-04	15h18	20	8	3.34	11.34	5.97	2.50
2013-10-05	11h49	5	9	2.48	3.49	3.40	1.94
2013-10-05	15h06	357	6	3.79	3.60	3.73	2.30
2013-10-08	11h44	224	13	4.90	8.52	7.04	1.65
2013-10-08	15h07	248	10	8.27	9.99	*Non disponible	3.14
2013-10-10	15h47	230	10	2.18	2.99	2.29	2.25

^{*} Appareil de mesure défectueux.

Tableau 2 : Résultats d'événements enregistrés au 490 Laval et non reliés aux activités de sautage.

		490 rue Laval
Date	Heure	Résultante (mm/s)
		Seuil
		1.016 mm/s
2013-09-18	14:02	23.90
2013-09-18	14:07	438.77
2013-09-21	9:59	7.73
2013-09-21	10:08	1.16
2013-09-21	10:12	3.95
2013-09-22	17:50	1.71
2013-09-22	18:02	1.35
2013-10-01	9:39	2.17
2013-10-05	12:27	4.36
2013-10-05	12:27	3.22
2013-10-10	14:18	2.57
2013-10-11	11:05	5.69
2013-10-11	11:48	1.71
2013-10-11	12:57	1.98
2013-10-11	13:12	2.14

3.2 Interprétation des résultats

Un total de vingt-huit (28) événements a été enregistré par le sismographe installé au 490 Laval. Les données d'un événement sont enregistrées par le sismographe uniquement lorsque le niveau des vibrations atteint le seuil de déclenchement de l'appareil fixé à 1.016 mm/s. La période d'enregistrement d'un événement a été réglée à vingt-deux (22) secondes dans le sismographe.

Treize (13) des vingt-huit (28) événements sont en lien avec les activités de Canadian Malartic.

Quinze (15) des événements n'ont pas de lien avec les sautages. Sept (7) d'entre eux se sont produits lors de journées sans sautage à la mine tandis que les huit (8) autres se sont produits lors de journées de sautage, mais en dehors des plages horaires autorisées par le MDDEFP pour les sautages, soit 11h00-12h00 et 15h00-16h00.

3.2.1 Résultats associés aux sautages de Canadian Malartic

Pour les sismographes de référence ainsi que pour celui du 490 Laval, les résultats de vibrations au sol obtenus lors des dix-neuf (19) sautages présentés au tableau 1 (colonne « Résultante ») sont en-dessous de la valeur maximale permise. Treize (13) résultats ont été enregistrés par le sismographe du 490 Laval, dix-huit (18) par le sismographe du 471 Royale, seize (16) par le sismographe du 514 Jacques-Cartier et seize (16) par le sismographe du 710 Lasalle.

Concernant le sismographe du 490 Laval, les résultantes minimale et maximale enregistrées sont respectivement de 1.45 mm/s et 8.27 mm/s. Six (6) des dix-neuf (19) sautages n'ont pas déclenché d'enregistrement par le sismographe du 490 Laval, la résultante de ceux-ci se situe donc sous le seuil de détection.

L'analyse des rapports d'enregistrements permet de constater que les résultats de vibrations des treize (13) sautages qui ont déclenché le sismographe du 490 Laval, sont caractéristiques des vibrations produites par un sautage, notamment en raison de la plage horaire où elles se produisent, de leur amplitude décroissante et de leur courte durée.



3.2.2 Résultats non associés aux sautages de Canadian Malartic

Quinze (15) événements enregistrés par les appareils installés au 490 Laval ne sont pas en lien avec les sautages effectués par Canadian Malartic. Deux (2) de ces événements correspondent à des activités effectuées par Canadian Malartic sur les appareils installés au 490 Laval. Les événements du 18 septembre ont été enregistrés à des heures correspondant à une vérification des installations.

L'origine des treize (13) événements non reliés à la présence du technicien sur les lieux de l'installation demeure inconnue.

Les résultats de vibrations de treize (13) des quinze (15) événements enregistrés au 490 Laval tels que présentés au tableau 2 sont en dessous de la valeur maximale permise. Les deux (2) événements pour lesquels les résultats ne rencontrent pas cette valeur ont été obtenus lors de la vérification des instruments le 18 juin 2013. Si on exclut les résultats de ces deux (2) événement, (23.9 mm/s et 438.77 mm/s), le minimum et maximum enregistrés par le sismographe sont de 1.16 mm/s, enregistré le 21 septembre 2013 à 10h08, et de 7.73 mm/s, enregistré le 21 septembre à 9h59. Enfin, l'observation des vibrations enregistrées pour ces quinze (15) événements révèle que leur amplitude et leur fréquence ne sont pas similaires à celles ordinairement observées dans le cas d'événements liés à des activités de dynamitage.

4. Conclusion

À la lumière des données présentées aux sections précédentes, tous les résultats obtenus au cours de ce suivi des vibrations au sol sur la propriété du 490 Laval, à l'exception des résultats mesurés lors de la vérification des équipements, respectent la valeur maximale de 12,7 mm/s telle que prescrite par décret gouvernemental pour la mine Canadian Malartic et recommandé dans la directive 019 du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP).

Sur un total de dix-neuf (19) résultats obtenus en période de sautage, treize (13) d'entre eux étaient supérieurs à la limite de détection du sismographe du 490 Laval, mais toutefois inférieurs à la valeur maximale autorisée de 12,7 mm/s. En raison de leurs caractéristiques et leur signature graphique, ces treize (13) résultats peuvent être associés aux activités de sautage de Canadian Malartic.

Pour les quinze (15) autres événements enregistrés, deux (2) d'entre eux correspondent aux activités de vérification des appareils effectuées par le technicien. Pour ce qui est des treize (13) événements demeurant inexpliqués, ils ont été enregistrés en dehors des périodes de sautage.

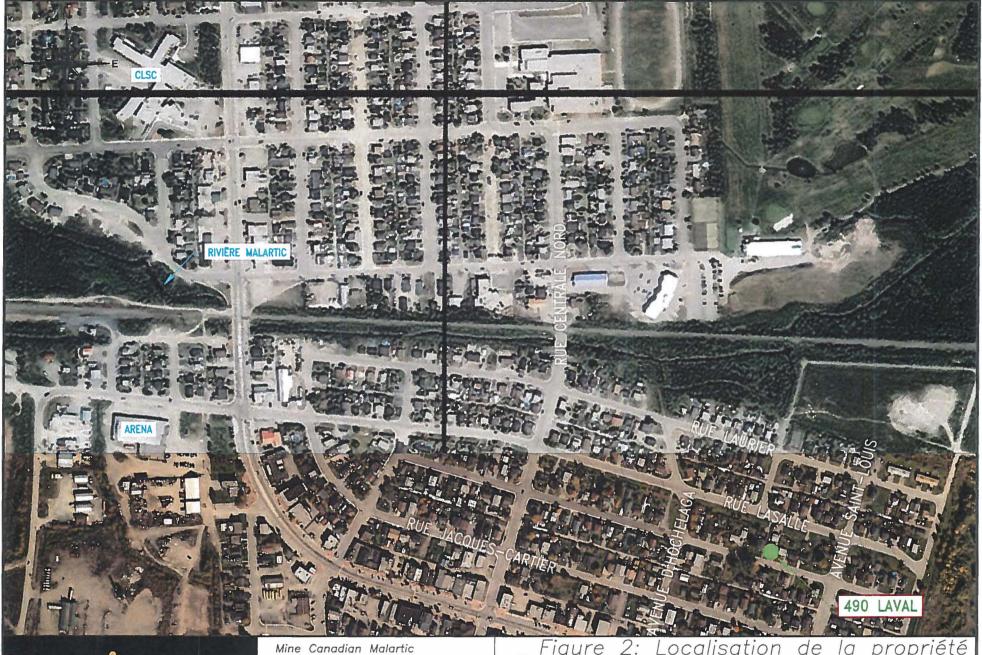
Sur la base de l'analyse des données obtenues, de la caractéristique du point d'impact, on peut conclure que les activités de sautage de Canadian Malartic ne sont pas à l'origine des fissures rapportées par M. Lemire sur la propriété située au 490 Laval.



ANNEXE 1

Localisation de la propriété à l'étude





OSISKO

Mine Canadian Malartic 100, ch. du lac Mourier Malartic, Québec(Qc) Canada, JOY 1ZO T: 819 757—2225 F: 819 757—2351 www.osisko.com Figure 2: Localisation de la propriété du 490 Rue Laval

Dessiné par: MATHIEU.BOURGET Date: 10/25/2013 Échelle: 1:5000

Approuvé par: No. Dessin: ENV-20131019-02b

Référence: Révision:

Suivi des vibrations au sol - Propriété du	lu 490.	rue Lavai	. Malartic
--	---------	-----------	------------

ANNEXE 2

Schéma et photographies des installations

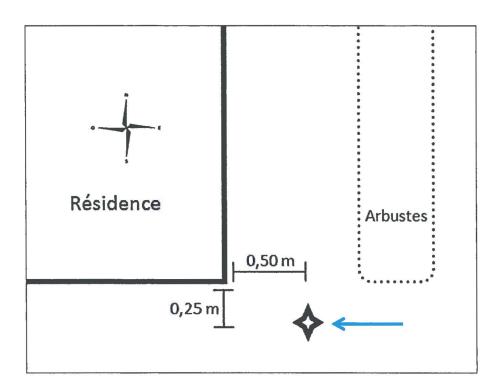


Schéma #1: Positionnement du géophone près des arbustes à l'est de la résidence.



Photo #1 : Emplacement des équipements au sud-est de la résidence.



Photos #2 : Installation du géophone dans le sol.

ANNEXE 3

Certificat de calibration du sismographe et du géophone



100 - 2545 rue Delorimier Longueuil (Québec) Canada J4K 3P7

Tél. : (450) 679-2400 Fax: (514) 521-4128 info@gprmti.com

www.geophysiquegpr.com

CERTIFICAT DE CALIBRATION / CERTIFICATE OF CALIBRATION

ÉQUIPEMENT DE CALIBRATION / CALIBRATION DEVICE							
Description	Modèle	No série	Date calibration				
	Type	Serial no.	Calibration date				
- B & K Accelerometer - B & K Conditioning Amplifier - B & K Vibration exciter Amp - Fluke 87-V Multimeter - Fluke 77 Multimeter - B & K Pistonphone	4383	11610	28 Fév 2012 / Feb 28, 2012				
	2635	2465299	24 Fév 2012 / Feb 24, 2012				
	2712	1637536	5 Mars 2012 / March 5, 2012				
	87-V	12100200	12 Mars 2012 / March 12, 2012				
	77	55071350	12 Mars 2012 / March 12, 2012				
	4220	1404216	28 Fév 2012 / Feb 28, 2012				

Calibration effectué pour

Calibration performed for Corporation Minière Osisko Ltée

Équipement Modèle

Device type NOMIS SUPERGRAPH s/n 4293

Accessoires s/n Géophone triaxiale / transducer s/n 4293

Accessories s/n Microphone / microphone s/n 4293

Date de dernière calibration

Previous date of calibration 6 Octobre 2011

	Fréquence à l'entrée 5 Hz		Fréquence à l'entrée 10 Hz		Fréquence à l'entrée 30 Hz	
	Avant calibration	Après calibration	Avant calibration	Après calibration	Avant calibration	Après calibration
Latéral (Radial)	25.5 mm/s	25.4 mm/s	25.7 mm/s	25.4 mm/s	26.0 mm/s	25.4 mm/s
Transversal	25.2 mm/s	25.5 mm/s	25.6 mm/s	25.5 mm/s	25.7 mm/s	25.4 mm/s
Vertical	25.5 mm/s	25.6 mm/s	24.8 mm/s	25.1 mm/s	25.6 mm/s	25.7 mm/s
Microphone.	1.47 mb	1.40 mb à 30 hz			<u> </u>	

Date de calibration

Date calibrated 31 Octobre 2012

Calibré par Calibrated by

Renaud Robitaille

Date de prochaine calibration

Next calibration due 31 Octobre 2013

GPR-ISO-716 (03-12)

Nomis Mini-Supergraph